



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 21 DÉCEMBRE 2023





Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Bonsoir, mes chers collègues, je vous propose que nous puissions démarrer notre séance du Conseil municipal.

Ségolène de LARMINAT est excusée, elle m'a donné pouvoir et je l'accepte. Et je voulais profiter pour vous dire qu'elle siège à la Région qui vote son budget en ce moment-même depuis hier. Alors, le budget à la Région, ça prend plusieurs jours, plusieurs nuits. Et donc vous connaissez son assiduité et son engagement et son attachement à notre commune mais là je lui ai dit qu'elle était aussi utile pour le vote à la Région, surtout qu'on a aussi des sujets éventuellement Alto-séquanais et Clodoaldiens et donc c'est pour cette raison qu'exceptionnellement, elle n'est pas présente ce soir.

LE MAIRE : 28 membres sont présents : Éric BERDOATI, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Jean-Christophe ACHARD, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Edith SAGROUN, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Claire LOUVET, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG et Alain MONTET.

Les pouvoirs suivants ont été donnés de Ségolène de LARMINAT à Éric BERDOATI, de Françoise ASKINAZI à Pauline GEISMAR, de Diane DOMAS à François-Henri REYNAUD, de Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON, de Virginie RECHAIN à Capucine du SARTEL, de Diane MICHOUDET à Nicolas PUJOL et de Laurent MONJOLE à Nicolas PORTEIX.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Nous avons, mes chers collègues, l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 16 novembre qui n'a pas pu, comme d'habitude, être retransmise ; nous avons eu un problème technique, j'en suis vraiment désolé. Ça n'a pas marché du tout, je pense que tout le monde s'en est aperçu d'ailleurs.

Est-ce que sur le procès-verbal, en revanche, il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

II- Compte-rendu des décisions prises par Le MAIRE

Le Maire rend compte des 90 décisions qu'il a prises entre les deux Conseils de novembre et celui d'aujourd'hui, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

■ Affaires juridiques et domaniales (69)

- Décision portant conclusion d'un bail d'habitation entre la Commune de Saint-Cloud et l'association Saint-Cloud Paris SF (Volley)
- Fixation des honoraires pour la rédaction d'un bail commercial par un notaire de la Ville de Saint-Cloud
- Décision de défendre les intérêts de la Commune à la suite de l'établissement d'un faux acte de naissance
- Décisions de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux intitulé "Société Barrere Dufau géomètres experts c/ Commune de Saint-Cloud et devant le Tribunal Correctionnel de Nanterre à la suite de dégradations volontaires
- Mise à disposition et location de salles : Carré (salle du Grand Livre, Espace ouvert et Rectangle), Brunet, Colonnes (9)
- Conventions d'occupation domaniale et avenants pour plusieurs logements sis à Saint Cloud : 8 Place Silly, 14/16 rue de Garches et 9 bis rue René Weill (3)



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

● Cimetière communal (50)

- renouvellements de concessions de terrains (34),
- achats de concessions (16)
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un stand restauration et buvette dans le jardin des Tourneroches dans le cadre de l'inauguration du Noël au jardin du 16 décembre 2023
- Convention partenariat avec l'association Le Lions Club pour le concours d'éloquence 2024

■ Marchés publics (13)

- Modification n°2 au lot n°3 du marché d'aménagement de locaux annexes (Direction du système d'information et du numérique / Logistique)
- Travaux de restructuration et d'extension du centre culturel Les 3 Pierrots à Saint-Cloud / Lot 15 (Espaces verts)
- Passations de marchés d'assurances pour les besoins de la ville, du CCAS, de la caisse des écoles de Saint-Cloud
 - Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
 - Lot 3 : Flotte véhicules et risques annexes
 - Lot 4 : Protection juridique
 - Lot 5 : Tous risques expositions
- Entretien du patrimoine arboricole et traitement phytosanitaire du patrimoine arboricole et de la voirie - Lot 1
- Remplacement de la moquette d'une salle de cinéma aux Trois Pierrots
- Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers
- Recrutements par voie d'intérim dans le secteur médico-social et sanitaire
 - Lot 1 : Auxiliaire (h/f) de puériculture
 - Lot 2 : Auxiliaire (h/f) de crèche (CAP Petite enfance)
 - Lot 3 : Directeur (h/f) de crèche
 - Lot 4 : Éducateur (h/f) de jeunes enfants

■ Finances (4)

- Demandes de subventions pour des recettes (3)
 - pour l'exposition "Eugène Carrière, de tendresse et d'amitié" au musée des Avelines
 - pour l'exposition "Saint-Cloud, le sport à la Une (1880-1950)" dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, qui aura lieu aussi au musée des Avelines
 - pour la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire à Saint-Cloud
- Convention de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne

■ Services techniques (3)

- Cession d'équipements des ateliers municipaux (petit matériel de menuiserie)
- Dépôt de permis de construire pour la réfection complète de la toiture de l'église Saint-Clodoald
- Cession d'un véhicule du parc automobile municipal

■ Culture

- Acceptation d'un don de la collection documentaire d'un particulier pour affectation au musée des Avelines et au service Patrimoine et archives

Voilà pour les décisions, mes chers Collègues.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

III – COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Le hasard du calendrier veut que nous nous réunissions aujourd'hui jeudi 21 décembre 2023.

Cette date est une date anniversaire de la V^e République. Mais de quel anniversaire s'agit-il ?

Mes chers collègues, il y a tout juste 65 ans, le 21 décembre 1958, le Général de Gaulle était élu premier Président de la V^e République. Cette élection n'était pas une élection au suffrage universel direct. À cette époque, le Président de la République est élu conformément à la Constitution française du 4 octobre 1958 par un collège électoral composé de 81 764 grands électeurs. Il faudra attendre le référendum constitutionnel du 28 octobre 1962 pour instaurer l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.

Aujourd'hui, dans notre République, seuls les sénateurs sont encore élus par un collège composé de grands électeurs. Tous les autres élus le sont par le peuple.

C'est justement de ce principe démocratique que les élus détiennent leur légitimité. Et c'est justement, au nom de cette même légitimité, que les élus agissent en conscience au service de l'intérêt général.

S'engager et être élu par le peuple au service de ces concitoyens et de l'intérêt général représentent une noble tâche. Être élu donne la capacité de faire, le pouvoir de faire. Contrairement à ce que pensent certains, être élu ne donne pas le pouvoir au sens premier du terme. Être élu n'est pas une finalité, mais bien un commencement, le commencement de l'action publique. Sans élu, aucune politique publique légitime ne pourrait exister. Être élu, c'est aussi prendre ses responsabilités et assumer ses choix. Responsabilité et choix exigent convictions et courage.

Les convictions sont à l'origine de l'engagement et du projet que le candidat ou son équipe proposent à nos compatriotes.

Le courage permet une fois élu de garder le cap et d'appliquer ce pourquoi on a été mandaté par le peuple. Est-ce une tâche facile ? Probablement pas, mais comme le disait le Général de Gaulle : « la difficulté attire l'homme de caractère, car c'est en l'étreignant qu'il se réalise lui-même. »

C'est tout simplement cela la politique et ce n'est rien de plus. La politique, c'est le pouvoir qui vous est donné pour agir.

Pour que nos institutions fonctionnent correctement, il est essentiel de disposer d'élus engagés au service de convictions différentes. De cette différence naît le débat démocratique. Il doit être de qualité, sincère et respectueux de l'autre.

C'est ce que nous faisons ici à Saint-Cloud. Aux dernières élections municipales, trois listes se sont présentées au suffrage des Clodoaldiens. Durant la campagne, chacune a défendu loyalement son programme et son corpus idéologique. Lors de nos séances du Conseil municipal, des positions diverses s'expriment. C'est à cette condition unique que nous pouvons délibérer dignement et en responsabilité.

C'est, je le crois profondément, ce même esprit de responsabilité qui nous a permis d'affirmer dans une tribune commune notre unité lorsque l'essentiel est en jeu. Nous sommes la seule commune des Hauts-de-Seine à avoir agi ainsi.

Croyez-le, mes chers collègues, j'ai été particulièrement touché par votre accord et votre attitude responsable en ces instants troubles.

Nous ne sommes que 35 élus de notre Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud, mais nous avons été exemplaires et au rendez-vous de l'histoire de notre commune.

Bien évidemment, le débat va reprendre ses droits et il est plus que probable que pour le vote du budget qui interviendra le 1^{er} février prochain, le vote ne sera pas unanime. Mais soyez conscients que la légitimité de votre vote est renforcée par l'engagement et le sens des responsabilités qui ont été les nôtres dans les moments essentiels.

Mes chers collègues, je vous souhaite une excellente séance pour ce Conseil municipal. »

Monsieur PIERSON.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Jean-Christophe PIERSON : Merci, Monsieur le Maire.

Madame de LARMINAT me demande de lire son intervention, ce que je fais bien volontiers.

**COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT (excusée) rapportée par Jean-Christophe PIERSON
1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine**

Cette fin d'année clôture le cycle de commémorations autour du Second Empire et de la figure de Napoléon III avec la conférence du 7 décembre dernier sur la création artistique sous le Second Empire qui a rencontré un grand succès. L'exposition Gounod et l'accrochage sur Napoléon III dans l'intimité du Palais de Saint-Cloud se poursuivent, toutefois, jusqu'au 18 février prochain.

Le Salon des auteurs Clodoaldiens a eu lieu le 25 novembre dernier. Il y a eu 43 auteurs qui sont venus échanger, présenter et vendre leurs ouvrages. Et à cette occasion, Monsieur le Maire a remis le Prix littéraire 2023 de la Ville de Saint-Cloud. Et Madame de LARMINAT félicite à nouveau la talentueuse lauréate Charlotte DORDOR pour son premier roman intitulé *Le retour de Janvier*.

Le 19 décembre, la Ville de Saint-Cloud a reçu le Prix départemental des Rubans du Patrimoine pour la restauration du décor peint du chœur de l'église Saint-Clodoald ; c'était avant-hier. L'obtention de ce prix récompense la politique que nous menons en faveur de la conservation, de la restauration et de la valorisation de notre patrimoine.

Après les fêtes de fin d'année, l'actualité culturelle reprendra de plus belle.

■ **La Médiathèque** prépare notamment le rendez-vous annuel des Nuits de la lecture sur le thème du corps en référence aux Jeux Olympiques. Ce sera le 20 janvier prochain à la médiathèque mais également à l'ECLA dès le 18 janvier.

■ **Au Musée des Avelines**, l'exposition *Charles Gounod et les Beaux-Arts* rencontre un beau succès ; il y a déjà 3 000 visiteurs qui ont pu en profiter ; et les événements et les ateliers de médiation sont très prisés et fréquentés. De nombreux événements sont encore prévus : une lecture musicale des mémoires de Gounod, le 14 janvier, un récital Sur un air de Gounod avec les classes de chant du conservatoire le 21 janvier et surtout, le samedi 3 février *le Grand Bal Méphistophélès* ! Au programme : musique, magiciens et french cancan toute la soirée. Et Madame de LARMINAT précise qu'il faut une tenue d'enfer !

En parallèle, l'équipe du musée a terminé la première phase du récolement décennal qui est un inventaire détaillé de notre collection. Cette campagne menée entre novembre et décembre 2023 était consacrée aux peintures, ce qui représente 136 œuvres.

■ **Au Carré**, nous avons proposé dernièrement une exposition hommage à Gustave Eiffel. Concrètement, il s'agissait d'une installation éphémère et interactive permettant de découvrir les propriétés et la résistance des matériaux.

À venir à partir du lundi 8 janvier, une exposition de Xxxxx XXXXXXXX *Café/Ne* et un dernier week-end de workshop en janvier avec l'artiste Zou Yiyuan.

Et pour finir, merci de votre attention aux propos de Madame de LARMINAT, je vous annonce, dit Madame de LARMINAT, qu'en raison de la défaillance d'une entreprise sur le chantier, l'ouverture de notre cinéma-théâtre Les 3 Pierrots est envisagée en juillet avec un grand week-end d'inauguration programmé à la rentrée 2024.

C'était donc l'intervention de Madame de LARMINAT.

Je vous propose donc maintenant d'écouter la mienne.

Le MAIRE : Nous sommes tout ouïe.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Je ne doute pas un instant que vous soyez tout ouïe et attentifs, elle sera courte.

■ Première information : le 6 décembre dernier avait lieu la **deuxième rencontre annuelle des professionnels de santé** de la Ville de Saint Cloud. Plus de 70 personnes, des médecins, des infirmiers, des pharmaciens, les hôpitaux de la Ville, tout le personnel paramédical ont répondu présents.

Donc au programme : un point d'avancement de la CPTS, une présentation de la Clinique du Val d'Or, ainsi que la présentation de l'organisation de la santé mentale sur notre territoire étaient au menu.

Ces rencontres sont maintenant bien ancrées dans notre Ville et sont l'occasion de multiples rencontres entre tous les praticiens.

■ Et deuxième information que je vous partage : ici même sur le parvis de la Mairie, le 16 décembre, samedi dernier avait lieu le **deuxième Noël solidaire** en lien avec la concession Harley Davidson et tous les motards attachés à cette marque. Plus de 150 jouets ont été distribués grâce à un partenariat actif avec différentes associations de la Ville que je souhaite citer, la Maison de l'Amitié, les Restos du Cœur, la Croix Rouge, la Passerelle, l'APAJ. Une opération particulièrement chaleureuse et une action solidaire au bénéfice d'enfants qui auront un jouet au pied du sapin.

Et la transition est facile, cela me donne l'opportunité de souhaiter à chacun un Joyeux Noël.

Alors, je suis très heureux de faire une troisième intervention.

Le MAIRE : C'est un festival !

Jean-Christophe PIERSON : C'est un festival. Je voudrais vous faire l'intervention de Madame GUEZENEC qui m'a donné son pouvoir. Si vous n'êtes pas lassés par ma voix, je vais la retrouver d'ici peu.

Xavier BRUNSCHVIG : *intervention pas très audible.*

Jean-Christophe PIERSON : Oui, je peux toujours essayer mais je n'y arriverai pas. Donc si vous me permettez, je garderai ma voix.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC (excusée) rapportée par Jean-Christophe PIERSON Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Seniors

Donc Mireille, Madame GUEZENEC nous partage beaucoup d'informations autour de l'activité des seniors.

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines** :

- **Novembre** a été placé sous le signe de la musique avec :
 - la suite des ateliers *C'est dans vos cordes* et *Accordez vos violons*.
 - Il y a eu également le traditionnel Bal aux Heures Claires, qui voit le nombre de participants de la résidence augmenter.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

- Deux visites de l'exposition consacrée à Gounod au musée des Avelines, j'en parlais tout à l'heure. Et, à la suite de ces visites, Guillemette nous a proposé un atelier créatif : la fabrication d'un éventail et un fantastique concert participatif à la Chapelle Royale de Versailles, rien que cela, dans le cadre de la semaine du handicap.
- Après la danse et le chant, nous avons apprécié le raffinement du 18^{ème} siècle lors de la visite du musée Lambinet à Versailles et vécu une multitude d'émotions en regardant le film *La Tresse*.

▪ **Fin novembre** : a commencé la décoration du sapin de Noël, une œuvre d'art à laquelle ont participé de nombreux séniors sous la houlette d'Abed, l'un des animateurs de la maison des Coteaux.

▪ **Décembre** :

- Suite et fin des activités musicales, avec la fin de l'atelier en partenariat avec Movadom et la Conférence des financeurs et à la Seine Musicale où se sont produits de jeunes pianistes semi-professionnels.
- Mardi, le spectacle de Noël, offert par la Mairie, nous a conduits au théâtre Montansier à Versailles assister au spectacle *Casse-Noisette 2*, où des innovations technologiques ont réuni les mondes virtuel et réel et il y a eu beaucoup de seniors présents ; et je suis témoin de leur enthousiasme à la vue de ce spectacle.

▪ **La semaine du 4 au 9 décembre** était placée sous le signe du repas de l'amitié. Xxxx plus créatif que jamais et sa team ont magistralement décoré en blanc et or, la salle du restaurant de l'école du Centre qui a accueilli plus de 300 personnes cette année. Vous étiez d'ailleurs nombreux à être présents vous-mêmes. C'est l'Institut des Hauts-de-Seine qui nous a invités au Bistrot Top Chef à Suresnes pour le déjeuner « Sourire de Noël » et c'est Xxxxxx qui nous propose de réaliser de délicieux sablés de Noël.

Et Madame GUEZENEC termine en remerciant Xxxxxx, Xxxxxx et Xxxxxx pour toutes les activités qu'ils proposent aux seniors toute l'année, afin de briser la solitude dans laquelle certains se trouvent, de découvrir un monde qu'ils ne connaissaient pas, de nourrir de nouvelles amitiés, c'est ça la maison des Coteaux.

■ **Quartier Hippodrome/Fouilleuse**

Et petit zom sur le quartier de Fouilleuse et j'en aurai terminé.

Le 22 décembre, le quartier Fouilleuse s'illuminera des décorations mises en place par l'APAJ Fouilleuse, ainsi qu'un certain nombre d'habitants qui vous souhaiteront un joyeux Noël.

Et venez nombreux pour le chocolat chaud, le père Noël et la joie des enfants.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Bravo Monsieur PIERSON. Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT
3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur Le Maire.

On va changer de voix et de sujet.

■ **Les TLC** : c'est-à-dire tout ce qui regroupe les vêtements, linge et chaussures, occupent une place non négligeable dans l'économie circulaire, puisqu'en France ils représentent plus de 3 milliards de pièces mises sur le marché avec une augmentation en 10 ans de plus de 1 milliard de pièces. Cela représente potentiellement 800 000 tonnes collectables dont seulement 260 000 tonnes sont recyclées. Pourtant leur collecte et leur valorisation est doublement vertueuse : elles créent des emplois et évitent une incinération avec les déchets ménagers, qui sont facteurs d'émissions de CO2, comme vous le savez. Les organismes de collecte sont financés grâce à l'écotaxe de 0,07% affectée à chaque pièce de vêtement achetée.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Pour renforcer cette évolution et répondre aux besoins des villes, Paris-Ouest-La-Défense, engagé dans la réduction des déchets et la lutte contre l'exclusion, vient de renouveler les conventions de partenariat avec deux partenaires historiques du territoire que sont le Relais et Écotextile. Ces deux établissements sont autorisés à installer sur le domaine public des bornes de collecte des textiles usagés en vue de leur recyclage. Ces bornes permettent aux habitants du territoire de déposer en apport volontaire tous les articles comme les vêtements homme, femme, enfant, le linge de maison et les chaussures et articles de maroquinerie.

Écotextile et le Relais peuvent également collecter des articles dans le cadre de plusieurs dispositifs comme les collectes des invendus en brocantes et vide-greniers, les collectes événementielles lors d'événements organisés par les 11 villes du Territoire, les collectes mobiles, et les collectes à domicile en ce qui concerne le Relais.

À Saint-Cloud, notre opérateur est la société Écotextile qui a placé et qui gère 14 bornes textiles qui sont réparties sur la Ville. Ces bornes sont régulièrement vidées. Le taux de remplissage est enregistré dans un logiciel qui adapte les fréquences pour chaque borne.

En moyenne, 2 kilos par habitant de textiles sont collectés. Or le gisement de collecte est estimé entre 5 et 6 kilos par habitant. Nous avons donc sur Saint-Cloud de grandes marges de progression ! Alors n'hésitez pas à déposer les vêtements dont vous n'avez plus l'usage, car, sur notre Ville, la moitié des vêtements déposés sont relativement de bonne qualité et seront donc potentiellement valorisés et utilisés en 2ème main.

Les chiffres communiqués par Écotextile sont parlants : pour un gisement de 700 000 tonnes de textiles, moins de 1 % des textiles ont une vocation caritative et sont distribués aux plus démunis par différentes associations humanitaires. 15 % des textiles sont collectés et recyclés. Et 85 % des textiles échappent encore au tri sélectif et font partie des déchets ménagers collectés aux frais des municipalités.

Enfin, je rappelle que nous avons également à Saint-Cloud, la Vestiboutique, gérée par la Maison de l'Amitié, qui collecte des vêtements et accessoires en bon état pour les revendre aux particuliers.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame PINAULDT. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci, Monsieur Le Maire.

Chers collègues,

● **Champs d'action de la Caisse des Écoles**

Nous aurons une délibération dans ce Conseil à propos de la Caisse des Écoles. Et j'en profite pour évoquer les champs d'action de cet établissement public : accueils périscolaires du matin et du soir, accueils de loisirs, activités de l'École des Sports, études dirigées, ainsi que les ateliers du midi, du soir et du mercredi.

En illustration de l'action de la Caisse des Écoles, je peux citer les différentes délibérations qui ont été votées lors du dernier Comité de la Caisse des Écoles du 29 novembre et qui concernent l'attribution des subventions pour les sorties des classes de CM2, l'attribution et l'augmentation de l'allocation spéciale pour les enfants porteurs de handicap soumis à l'obligation scolaire. Et j'insiste sur cette allocation, car nous avons ponctuellement des parents potentiellement bénéficiaires qui ignorent l'existence de cette allocation à Saint-Cloud. Les conventions de partenariat avec les collèges Charles GOUNOD et Émile VERHAEREN pour la mise en place d'actions éducatives durant le temps périscolaire, ainsi que pour l'accueil et l'accompagnement au sein de l'Accueil Jeunes de 13h à 19h des élèves exclus temporairement de ces deux collèges, ainsi que ceux du lycée Santos DUMONT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

La signature d'une convention pour l'activité squash de l'École des sports. L'attribution des subventions pour les Projets d'Actions Éducatives des écoles maternelles et élémentaires qui, cette année, concernent des domaines culturels, sportifs ou scientifiques.

- Et j'en finis par un point important. **Le mandat de 3 ans des représentants de parents au Comité de la Caisse des Écoles** se termine au premier trimestre 2024. Il y aura donc de nouvelles élections de parents et nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement.

Je vous remercie de votre attention.

Le MAIRE : Merci, Monsieur GRUBER. Madame du SARTEL.

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL

5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur Le Maire.

■ Vous avez pu, je l'espère, admirer nos **lumières de Noël** allumées depuis le 1^{er} décembre et réparties sur un peu toute la Ville. Chaque année, nous essayons d'apporter quelques améliorations pour satisfaire le plus grand nombre. Ces décorations sont entièrement constituées de LED, la consommation d'électricité est donc très faible. La pose et la dépose représentent les 3/4 de ce budget, le reste étant de l'achat ou de la location.

■ La Ville met également en place une centaine de **bacs à sel**, afin de pouvoir déneiger devant chez soi, si toutefois la neige arrivait, ce qui, je le rappelle, est une obligation. Les services de la Ville, quant à eux, interviendront sur la voie publique en cas d'alerte neige.

■ **18 enclos à sapins** ont été installés cette semaine. Vous pourrez donc y déposer le vôtre, sans oublier de retirer les sacs à sapin et de ne pas y mettre les sapins floqués. Ces enclos resteront en place jusqu'à la fin du mois de janvier.

■ Dans le cadre du nouveau marché de **collectes**, qui commencera début janvier, les **déchets verts** ne seront plus collectés pendant les mois d'hiver (janvier à mars). Ce sera l'occasion de garder de la matière pour remplir vos composteurs ; feuilles mortes et petits branchages seront les bienvenus. Donc n'hésitez pas à vous lancer dans l'aventure du compostage, solution que nous développons pour la collecte des biodéchets qui devient une obligation de notre part d'amener une solution à partir de 2024.

■ Concernant le Grand Paris Express, les travaux de la ligne 15 démarreront prochainement sur la future gare de Saint-Cloud. Durant les vacances de Noël, installation de la base-vie sur le terrain situé en contrebas de la rue Anatole Hébert, à proximité de l'école du Centre ; elle accueillera les équipes qui œuvreront à la construction de la gare. Elle sera composée de bungalows comprenant des bureaux, salles de réunion, vestiaires, réfectoires, à destination des compagnons en charge du chantier de la gare.

■ Début février, une emprise chantier s'installera au droit de la future gare de Saint-Cloud, accompagnée de travaux préparatoires et d'adaptations de la voirie. Ces travaux seront réalisés de nuit à partir de début février, avec circulation alternée pour une durée de sept semaines. À l'issue, la circulation rue Dailly sera modifiée en 2x1 voie durant tout le chantier de la gare. Les arrêts de bus des lignes 15, 160, 460 et 467, ainsi qu'un passage piéton vont être légèrement déplacés. Le passage souterrain sous la rue Dailly sera fermé pendant toute la durée des travaux.

Enfin, le parking Joffre ferme définitivement. Une communication sera faite à l'attention des habitants.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Le MAIRE : Merci beaucoup. Et pour les végétaux, la suspension de la collecte, c'est janvier, février et mars ; oui, trois mois.
Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET

6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Pas de communication, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci. Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO

7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci, Monsieur le Maire. J'ai plein de bonnes nouvelles, ça fait du bien en ce moment.

Je souhaite d'abord la bienvenue à Xxxxxx XXXXXXXX qui vient renforcer l'équipe en tant que directrice adjointe du pôle Petite enfance.

■ **Côté parents** : Je suis heureuse d'annoncer la mise en place du café-parents, l'objectif étant un soutien à la parentalité durant un temps d'échanges et de rencontres à thèmes. Ces cafés se tiendront à chaque moment des vacances scolaires, systématiques avant les vacances scolaires et programmés dans un lieu différent sur la Ville, pour en toucher le plus grand nombre.

De plus, afin de répondre aux questions et selon le thème choisi, les agents de la Petite Enfance seront présents. Ainsi, nos psychologues, psychomotriciennes et directrices de crèches viendront faire part de leurs connaissances et compétences et bien sûr, si besoin, feront appel aux intervenants externes.

■ **La Boîte aux trésors** : prend de l'ampleur grâce à des liens avec la maternité du CH4V. Nous sommes, en effet, en partenariat avec les professionnels de la maternité, qui, par ailleurs, disposent de flyers et nous envoient de futurs et jeunes nouveaux parents. Ainsi, on peut les aider au quotidien.

■ **Fermeture des crèches** : Les crèches municipales fermeront pour des vacances bien méritées, demain vendredi 22 décembre au soir pour rouvrir le 8 janvier au matin.

J'en profite pour souhaiter d'heureuses fêtes de fin d'année à toutes les équipes, ainsi qu'à l'ensemble des familles Clodoaldiennes, et à vous tous mes chers collègues.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame COVO. Monsieur TREMINTIN.

COMMUNICATION DE Monsieur TRÉMINTIN

8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur Le Maire.

■ Toujours d'excellents **résultats de nos associations sportives** :

- 6^{ème} victoire en 6 matches de notre équipe séniors de Water-Polo de l'UAS Natation en Championnat Nationale 3.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

- En volley, nos 8 équipes de jeunes engagées dans la Coupe de France Jeunes, ont passé brillamment leur tour qualificatif.
- Les Mariannes, 3ème au classement de la Ligue A F, joueront leur match retour du 3ème tour du Challenge Cup Européen, le 16 janvier 2024 au soir à Levallois.

■ La **Fête de la section Natation de l'UAS**, animée par un disc-jockey, s'est déroulée le vendredi 15 décembre 2023, et a regroupé 150 personnes à la piscine.

■ **École des Sports** : Pendant les vacances scolaires, 34 enfants sont inscrits aux stages organisés par l'École des Sports. Les inscriptions aux stages de février (zumba kids/arts gymniques et capoeira/jeux d'opposition) vont s'ouvrir le 8 janvier 2024.

■ Enfin, **2024 sera l'année de l'Olympisme**. Un Comité de Pilotage sous l'égide du Pôle Sportif est chargé de centraliser et de coordonner toutes les actions de l'année que les différents services (Commerce, Culture, Délégués de quartier, Enseignement Scolaire, Grands Evénements, Handicapés, Jeunesse, Séniors, Solidarité, Sports) vont mettre en place sous une bannière commune **SAINT-CLOUD, CULTIVONS LE SPORT**. Ce Comité sera également chargé de recenser et formaliser les budgets engagés dans cet événement.

Dans ce cadre, notre Ville accueillera le 5 février 2024, pour une semaine, le Trophée Départemental, œuvre d'art conçue par la Manufacture de Sèvres qui sera transmis tel un flambeau de commune en commune, et organisera toute la semaine des animations dans nos rues, dans nos gymnases et à la Médiathèque, et nous comptons sur une participation active des membres du Conseil Municipal à ces activités.

VIVONS LE SPORT A SAINT CLOUD !

LE MAIRE : Merci Monsieur TREMINTIN. On sera présent. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Le chantier des Avelines :**

Je voulais vous donner quelques informations sur le chantier des Avelines et son avancement, notamment des précisions si vous passez devant, parce qu'on peut bien observer le chantier maintenant, donc quelques précisions sur ce qui s'y passe actuellement.

- **Dans la halle**, ce sont les travaux de second œuvre qui sont en cours : pose du carrelage, mise en service du matériel électrique et de la plomberie, pose des menuiseries intérieures, des faux plafonds et des sanitaires. Il y a un peu de retard dans la livraison des portes de la façade sur le boulevard de la République et nous espérons les voir posées avant la fin janvier.

- **Concernant les extérieurs**, la place du marché est maintenant terminée. Il reste à finaliser la partie du trottoir le long du boulevard de la République dont les travaux sont en cours.

La pose du revêtement dans la partie sud du côté du jardin des Avelines est en cours. Il y a une aire de jeux pour enfants qui est également en préparation à l'arrière du site.

Les deux jardins de pluie sont maintenant opérationnels. La gestion des eaux de pluviales sur le site est vertueuse, particulièrement remarquable. Elle a, d'ailleurs, été choisie par l'association Espaces comme un exemple de récupération à 100% des eaux pluviales de la parcelle.

Merci, Monsieur le Maire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX. Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci, Monsieur Le Maire.

Quelques éléments relatifs à la **politique du Handicap**.

● **La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)** s'est réunie le 24 novembre dernier. Je remercie les élus, les représentants d'usagers et d'associations qui étaient présents. Le rapport est en cours de rédaction.

● **Rubrique Handicap du site de la Ville** : Avec la version FALC (facile à lire et à comprendre), les différentes rubriques (démarches financières, logement, santé, etc.) sont en cours d'acquisition et seront bientôt disponibles en version pdf sur le site.

● **Le Guide papier de l'accessibilité et du handicap** : le travail est en cours avec l'agence de communication ATYPIC (agence de communication de l'association des Papillons Blancs)

● **Sport et handicap** : On est en train de préparer la participation des établissements handicap de la Ville à la semaine TOP 92 avec la direction des sports, une expérimentation d'accueil d'enfants en situation de handicap, plutôt du TSA (troubles du spectre autistique), fréquentant les établissements de la Ville à l'École des Sports Terrestres. Cette expérimentation aura lieu de mars à juin tous les premiers mercredis du mois sur l'activité multisports du mercredi après-midi.

● **Culture et handicap** : On travaille actuellement au lancement d'un projet d'exposition au Carré avec les Papillons blancs de la Colline sur trois semaines courant 2024.

● **Handicap, développement économique et ressources humaines** : Le projet pourrait être mené début d'année 2024, afin de mettre en place des actions handicap & emploi pour les jeunes adultes en situation de handicap. Un projet qui pourrait être mené en interne avec la direction des Ressources humaines mais surtout avec le service Développement économique et les entreprises présentes sur la Ville pour favoriser l'inclusion de personnes en situation de handicap dans le monde de l'emploi.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur GAILLARD. Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur Le Maire.

■ Vidéoverbalisation

Mes chers collègues, à compter du 1^{er} janvier, la Ville se dote d'un dispositif de vidéoverbalisation, complémentaire aux actions déjà mises en place pour lutter contre les infractions routières.

Conformément à la délibération examinée ensemble et votée lors du Conseil municipal du 25 mai dernier, ce dispositif vise essentiellement à lutter contre le stationnement gênant, très gênant, voire dangereux, ainsi qu'à sanctionner certaines infractions à la circulation routière.

Comme le précise l'arrêté qui l'encadre strictement, ce dispositif entre en vigueur dans trois zones sur la commune, des zones particulièrement touchées par les stationnements anarchiques et les incivilités routières, à savoir le Centre-ville, le quartier Pasteur Magenta au niveau du croisement des rues Gounod et des Avelines, ainsi que le quartier des Coteaux au niveau de l'intersection du boulevard Sénard et de l'avenue de Longchamp. Des panneaux signalant le dispositif aux abords de ces zones ont été mis en place depuis plusieurs semaines, afin d'avertir les usagers.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Et nous formons le vœu que ces contrôles permettront de fluidifier la circulation et d'obtenir un meilleur respect du partage de l'espace public au bénéfice du plus grand nombre.

■ Parking Joffre

Comme l'a mentionné ma collègue Capucine du SARTEL, la fin d'exploitation du parking Joffre interviendra le 31 décembre, celui-ci étant cédé à la Société du Grand Paris, afin d'engager les travaux nécessaires à la réalisation de la gare de la ligne 15.

Cette fermeture va entraîner un report de stationnement vers la voirie, bien entendu, mais surtout vers les autres parkings en ouvrage du centre-ville, à savoir le parking de la Colline et celui de l'Hôtel de Ville.

Afin de faciliter ce report, une signalétique provisoire est mise en place, avant celle définitive d'une signalétique dynamique prochainement par notre délégataire Indigo.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur ACHARD. Monsieur VEILLEROT.

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Je n'ai pas de déclaration.

Le MAIRE : Pas de déclaration. Madame MOUTON-VEILLÉ.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX – BORDS DE SEINE

Je n'ai pas de communication. Mais je souhaite à tous les Clodoaldiens et toutes les Clodoaldiennes de passer de très belles fêtes de fin d'année.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse
--

Merci, Monsieur le Maire.

■ Conseil des Jeunes et Accueil Jeunes

- Juste quelques mots pour vous dire que le 16 décembre, le Conseil des Jeunes et l'Accueil Jeunes ont organisé un **après-midi LOTO** aux Jours Heureux. Cette rencontre annuelle intergénérationnelle, mêlant moments de joie de d'émotion, a été très apprécié par les deux générations.

- Lors du dernier Conseil des Jeunes qui s'est tenu hier, nous avons invité les représentants des **Restos du Cœur** de Saint-Cloud, afin qu'ils nous expliquent leur action et que les jeunes puissent y participer activement en 2024, en complément des actions menées avec la Banque alimentaire et la Croix Rouge.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

- Les jeunes réfléchissent actuellement à des propositions à faire au service des sports de la Ville sur le **thème des Jeux Olympiques**. Les réflexions progressent et tendent vers l'organisation d'une exposition itinérante sur les JO réalisée par le Musée national du sport à destination des jeunes. À suivre.

- Demain aura lieu **une animation** autour d'un chocolat chaud, **organisée par l'APAJ** avec la présence du Père Noël pour accueillir les enfants.

Petit clin d'œil : j'ai la chance de connaître personnellement, cette année, le Père Noël.

- De nombreux **projets Jeunesse** devraient voir le jour en **2024**. Je peux déjà annoncer qu'en mars 2024 une action relative à la thématique du harcèlement scolaire à la demande de nombreux parents devrait voir le jour.

Je terminerai ma communication en souhaitant de bonnes vacances et de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des jeunes et plus généralement à tous les habitants de notre Ville.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE / VILLAGE

Pas de communication, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Madame PEIGNÉ.

COMMUNICATION DE Madame PEIGNÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier MONTRETOUT / COUTUREAU

Pas de communication, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci. Monsieur REYNAUD.

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD
Conseiller municipal délégué aux Grands événements

Moi, j'ai plein de choses à dire.

- **Le bilan du secrétariat du Père Noël** : On a eu 604 réponses du Père Noël envoyées, sachant qu'un tiers des courriers reçus n'a pu être traité par manque d'éléments de réponse, adresse ou autre. Les lutins du Père Noël ont terminé leur tournée et posé leur stylo. Maintenant, ils ont beaucoup de travail.

- **Noël au jardin** : 1 500 personnes ont visité le jardin des Tourneroches. Donc encore un grand succès lors de la soirée inaugurale du samedi 16.

Pour information à tous les Clodoaldiens, l'événement continue jusqu'au 24 décembre.

Le petit carrousel oublié, les chaises volantes fonctionnent à titre gratuit chaque jour de 11h à 12h30 et de 13h30 à 19h, sauf le dimanche 24 où la fermeture définitive sera à 17h pour laisser petits et grands préparer le réveillon.

Le Père Noël sera sur place le samedi 23 et le dimanche 24, sachant qu'on a constaté des pics de fréquentation dimanche dernier 17 et en semaine juste après la fin des cours. Voilà.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Joyeux Noël à tous !

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur REYNAUD. Et il faut bien rappeler aux Clodoaldiens, on le dit pourtant à chaque fois, s'ils veulent avoir une réponse quand ils écrivent au Père Noël, il faut qu'on ait l'adresse. Si on n'a pas l'adresse et le nom, c'est difficile de répondre.
Monsieur BOSSER.

COMMUNICATION DE Monsieur BOSSER
Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Travaux

Pas de communication.

Le MAIRE : Pas de communication. Madame GEISMAR.

Pauline GEISMAR : Oui, merci, Monsieur le Maire. J'ai la communication de Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI (excusée) rapportée par Pauline GEISMAR
7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

■ **Saint-Cloud Entreprises** : La soirée storytelling et réseautage qui a conclu notre cycle de 4 ateliers en 2023 a été un franc succès. 19 entrepreneuses et entrepreneurs se sont présentés devant un jury composé d'élus, de représentants d'associations, d'entreprises et de la Chambre de Commerce et d'Industrie et ont remporté des prix proposés par nos partenaires. Parmi ces prix, il y avait un choix d'une formation proposée par la CCI, un accompagnement en stratégie et développement commercial de 6 à 7 jours, deux prix de 300 € et 200 € du Rotary Club de Garches- Marne-Vaucresson, une journée de réservation offerte dans la salle de réunion de 10 personnes dans l'espace de coworking des bureaux de la Colline work and share et, enfin, un accompagnement de 3 heures en stratégie de l'entrepreneur. Tous les participants au storytelling ont pu gagner un lot offert par nos partenaires que je remercie.

Nous vous donnons rendez-vous pour un nouveau cycle d'ateliers en 2024 qui aura pour objectif « Se structurer, prospecter et croître ».

■ À noter également le prochain **Apéro Network** le 1er février !

COMMERCE

■ Le 1er décembre, le service Commerce a organisé la **Fête de l'hiver**. Pour l'occasion, la rue de l'Église a été piétonnisée et de nombreuses manifestations ont eu lieu comme un sculpteur sur glace, une loterie, un village de ski et un orchestre. Les Clodoaldiens ont été très nombreux à venir profiter de cette fête et goûter aux multiples spécialités proposées par l'association des commerçants et des restaurateurs. C'était la fête au village !

■ **Animations au marché** : Le 9 décembre, le Père Noël a donné rendez-vous au petit marché de Stella en immortalisant ce moment grâce au photoboost. Il n'est pas venu tout seul, un tour de calèche gratuit et des sucettes au sirop d'érable enneigées ont été proposées aux petits et grands, ainsi qu'un chocolat et un vin chaud.

Le marché des Milons avait également son Père Noël. Le 17 décembre, il a distribué des friandises et les commerçants ont offert des petits cadeaux aux parents.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Je souhaite à tous les commerçants et aux entreprises de belles fêtes de fin d'année !

■ Et, enfin, **le jeu des vitrines** est toujours en cours jusqu'au 7 janvier.

Un certain nombre de commerçants ont caché un objet insolite en vitrine, un objet qui n'a rien à voir avec leur activité. Il s'agit de trouver le plus grand nombre d'objets. Un tirage au sort sera organisé pour départager les gagnants. De nombreux lots sont en jeu.

De la part de Françoise ASKINAZI et de moi-même, un très joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année à tous les Clodoaldiens !

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame GEISMAR. Madame LOUVET.

COMMUNICATION DE Madame LOUVET Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

Pas de communication.

Le MAIRE : Pas de communication. Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances

Pas de communication.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

IV – DÉLIBÉRATIONS

79/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE MAIRE : Alors, mes chers collègues, il nous faut désigner un secrétaire de séance, c'est la délibération n°79.

Je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'objection ? Pas de candidature ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

80/ SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2023 - RETRAIT

LE MAIRE : C'est Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Nous avons voté en début d'année l'attribution d'une subvention de 150 000 € pour la Caisse des écoles. Les activités de la Caisse des écoles sont financées par les familles, par la Caisse d'allocations familiales et potentiellement par une subvention de la Ville qui permet d'assurer l'équilibre budgétaire de cet établissement public. Cette subvention avait été particulièrement utile pour passer la période difficile de la crise COVID et, pour rappel, elle était de 300 000 € en 2021 et de 250 000 € en 2022. Prudemment, nous avions prévu une nouvelle subvention pour 2023. Cela étant, nous sommes revenus à une situation normale et l'exécution de l'exercice 2023 se traduira par un excès suffisant pour équilibrer le budget primitif de 2024 et permettra l'activité de la Caisse des écoles dès le début de l'année 2024 en palliant le décalage dans le temps entre la perception des recettes et les dépenses. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de retirer le versement de cette subvention de 150 000 € pour l'année 2023.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur GRUBER. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Après une présentation du projet de délibération par Monsieur GRUBER et des précisions à la demande de Monsieur BRUNSCHVICG sur le fonctionnement de la Caisse des écoles, la Commission s'est déclarée favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup.
Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BRUNSCHVICG.

Xavier BRUNSCHVICG : Oui, une petite précision que j'avais oubliée de vous demander pendant la Commission des Finances, le budget annuel de la Caisse des écoles, à combien s'élève-t-il ? Est-ce que vous pouvez en gros, pas à l'euro près, me dire quelles sont les grandes sources de financement ? En gros, il y a un tiers des adhésions, un tiers la CAF, un tiers je ne sais pas trop quoi ; si vous l'avez, sinon ce n'est pas grave. Et les 150 000 € que versait la Ville en tant que subvention, combien ça représente en part du budget de la Caisse des écoles, à peu près ? Est-ce que c'est 5%, est-ce que c'est 20% ?

Jacques GRUBER : Le budget est aux alentours de 1,5 million, 150 000 € divisé par 1,5 million, cela fait un certain pourcentage que je vous laisse calculer rapidement. Après pour la répartition, je ne vais pas me lancer, parce que je n'ai pas les chiffres de répartition entre CAF et participation des parents, je ne l'ai pas en tête. J'aurais pu effectivement réviser mes chiffres, je ne les ai pas mais je pourrai vous les communiquer.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Ça fait à peu près 6%, 7% peut-être.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2023-6 du 9 février 2023 portant approbation de la subvention à la Caisse des Écoles,

CONSIDÉRANT que le versement de la subvention municipale de 150 000 euros n'est pas nécessaire au regard de l'équilibre actuel du budget de la Caisse des Écoles pour l'année 2023,

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **RETIRE** la subvention de 150 000 € à la Caisse des Écoles au titre de l'année 2023.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

81/ RÉVISION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE À LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT-CLODOALD

LE MAIRE : C'est Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons voté, le 9 février, une autorisation de programme pour la restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald. Pour rappel, une autorisation de programme est un mécanisme qui nous permet de financer un projet d'investissement qui s'étale sur plusieurs années sans avoir besoin d'engager l'ensemble de la somme du budget l'année durant laquelle débute le projet. Donc, durant l'année 2023, une entreprise gérant la maîtrise d'œuvre a été désignée, a travaillé sur le projet et a conduit un certain nombre d'études pour aboutir à une définition précise du projet. Et donc on vous propose ce soir de mettre à jour l'autorisation de programme suite à cette définition précise du projet. Le projet s'étalera sur deux années de réalisation, 2024 et 2025 ; avec l'année d'études, cela fait du coup une autorisation de programme sur trois ans et le montant est mis à jour pour atteindre au total 2 515 000 € répartis en 1 730 000 sur l'année 2024 et 530 000 sur l'année 2025, sachant que, sur l'année 2023, c'est 255 000 € qui ont été dépensés dans cette première phase. Ce n'est pas dans l'autorisation de programme, mais vous avez aussi quelques éléments concernant des subventions que nous avons pour ce projet ; pour l'instant, du département des Hauts-de-Seine et de la Région Ile-de-France que nous remercions pour leur aide sur ce projet.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX. Monsieur BOSSER pour la Commission des Travaux.

Arnaud BOSSER : Avis favorable.

LE MAIRE : Avis favorable. Monsieur WARTEL pour la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération 2023-2 en date du 9 février 2023 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'allonger la durée de l'autorisation de programme, de revoir le montant total de l'autorisation de programme et de fixer une nouvelle répartition des crédits de paiement, afin d'être en cohérence avec l'avancement de l'opération,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald dont le détail est présenté ci-dessous :

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
000003	Restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald	2 515 000 €	255 000 €	1 730 000 €	530 000 €

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget des exercices concernés.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

82/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNÉE 2023

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire. Le 9 février dernier, nous avons également voté notre budget primitif et nous avons voté le budget supplémentaire le 28 septembre dernier. Et là c'est une décision modificative, la numéro 1, mais qui sera aussi la dernière de l'année puisque nous finissons l'année, et nous faisons quelques ajustements avant la fin de cette année. Ce sont essentiellement quelques petits ajustements d'ordre technique.

- Sur la section fonctionnement, nous retirons les 150 000 € de subvention de la Caisse des écoles, dont nous venons de parler dans la délibération précédente. Et nous inscrivons un petit complément de 5 000 € pour les intérêts de ligne de trésorerie, sachant que, cette année, les taux étaient élevés.

- Sur la section investissement, vous avez trois petits ajustements : le premier est une ouverture de crédit pour des remboursements de taxes d'aménagements que nous demande l'État, une ouverture de crédit pour l'autorisation de programme pour la toiture de l'église dont nous venons de parler et on abonde le budget travaux pour un montant de 45 000 € pour ajuster les derniers engagements.

- Et, après en recettes sur le budget d'investissement, on ajuste les subventions du contrat de développement du département au réalisé de l'année pour l'église Saint-Clodoald, les 3 Pierrots, le gymnase des Tourneroches, la coulée verte rue Gounod et le jardin des Gâtines. C'est un peu moins que ce que nous avons inscrit au budget. Donc on réduit le total des subventions de 466 500 €, sachant que, du coup, ce sera reporté sur l'année suivante, puisque cela fait partie du contrat de développement que nous avons avec le Département ; c'est juste un ajustement par rapport au réalisé de cette année.

Enfin, il y a la correction d'une petite erreur technique sur des opérations de comptes-tiers.

Et, au final, dans cette décision modificative, le budget a été équilibré d'abord sur le fonctionnement par une augmentation du virement à la section investissement de 145 000 € et, ensuite, par une augmentation de l'inscription d'emprunt de 321 000 €.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PORTEIX. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux, aussi, pardon.

Arnaud BOSSER : Avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette décision modificative ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération 2023-3 en date du 9 février 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU la délibération 2023-57 en date du 27 juin 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2023,

CONSIDÉRANT l'annexe ci-après, explicitant les éléments de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de la Ville pour l'exercice 2023, telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

83/ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

LE MAIRE : Je dois vous rappeler que, comme le veut la loi du 27 décembre 2019 et conformément aux dispositions de l'article L 2123-24-1-1 du Code général des Collectivités territoriales, il vous a été envoyé par courrier l'état des indemnités dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil municipal pour l'année 2022.

Monsieur PORTEIX, vous avez la parole pour le Rapport d'orientations budgétaires.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire. C'est un document que vous avez reçu d'une vingtaine de pages dont je vais vous commenter les principaux éléments.

En préambule d'abord, ce sera notre deuxième budget dans le référentiel M57. Il devient obligatoire pour l'ensemble des collectivités territoriales à partir du 1^{er} janvier 2024 et nous, nous avons anticipé le passage au 1^{er} janvier 2023.

Dans le document vous avez, dans la première partie, quelques éléments concernant les chiffres plutôt économiques globaux nationaux, les prévisions pour l'année prochaine et où, pour l'instant, il est prévu dans le PLF un taux de croissance de 1,4% et un taux d'inflation qui restera élevé, un ralentissement de l'inflation, mais qui reste estimé pour l'année prochaine à 2,6%, ce qui, du coup, aura une influence forte sur notre budget.

Localement, un petit mot sur le calendrier. Il est prévu que nous votions notre budget primitif au 1^{er} février prochain. Nous avons coutume de voter notre budget primitif au mois de décembre. Là, ces dernières années, en raison de très fortes incertitudes qui demeurent dans le courant du mois de décembre sur un certain nombre de chiffres assez structurants de notre budget, nous avons choisi de différer un peu son vote et donc là on le votera au 1^{er} février prochain. Une première incertitude d'ailleurs importante, une mesure qui est la réforme des indicateurs financiers, un certain nombre de dispositifs très structurants pour notre budget et notamment les péréquations ; les montants des péréquations FSRIF et FPIC sont basés sur différents indicateurs qui historiquement prenaient en compte la taxe d'habitation. Celle-ci ayant été supprimée, tous ces indicateurs ont été réformés. Et cette réforme a un certain nombre d'effets qui, pour l'instant, ne sont pas prévisibles sur notamment le FSRIF et le FPIC, mais sur tout un tas d'autres données, et le passage à ces nouveaux indicateurs se fait avec un lissage sur une dizaine d'années, la première année étant l'année dernière et l'année dernière a été neutralisée, donc il n'y a pas eu d'effets l'année dernière. 2024 devrait être la première année de cette réforme des indicateurs financiers. Personne n'est en mesure, pour l'instant, de dire exactement comment ceux-ci vont influencer un certain nombre de grandes valeurs structurantes et notamment, les péréquations.

Vous avez, dans le document à la page 7, quelques éléments concernant **notre futur compte administratif**. Ce sont des éléments qui sont pour l'instant des prévisions, puisque celui-ci n'est pas encore consolidée, l'année n'est même pas terminée, mais ça peut donner des valeurs intéressantes, notamment en comparaison avec 2024 et c'est pour cela qu'on les fait figurer dans ce document. Je vais juste vous en citer quelques-unes qui sont remarquables. D'abord, il y a les droits de mutation qui, en raison de la crise importante de l'immobilier et de la construction dans notre pays, sont particulièrement faibles cette année, historiquement faibles, et donc ça a un impact fort sur notre budget. Les meilleures années, on était au-dessus de 4 millions d'euros, on a même été au-dessus de 6 millions. Cette année, il est prévu qu'on aura un atterrissage autour de 2,6 millions, ce qui fait, du coup, un manque à gagner important dans nos recettes.

Dans **le compte administratif 2023**, figure aussi le droit d'entrée pour le parking des Avelines d'Indigo qui est une somme importante et, du coup, qui figure dans « autres produits » qui est venu en recettes en positif dans ce budget mais, par contre, ce n'est qu'une seule fois, c'est au moment du démarrage de ce parking et donc on ne le retrouvera pas dans les budgets suivants.

Dans **les dépenses de fonctionnement** très remarquables en 2023, c'est l'inflation et notamment l'énergie où vous trouvez, dans les charges à caractère général, une forte hausse liée au prix du gaz et de l'électricité qui ont explosé l'année dernière.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Par contre, en bonne nouvelle, dans les autres charges de gestion courante, **notre FCCT**, lui, a baissé, parce qu'il y a un pacte financier entre les différentes villes de notre territoire et que ce pacte financier est favorable à notre ville et nous permet d'avoir un FCCT moins important que celui qui est prévu par la réglementation en raison de ce pacte financier entre les villes.

Dans les recettes, un chiffre très remarquable, ce sont les subventions que nous avons été en mesure d'avoir pour nos différents projets d'investissement l'année dernière, une somme plus importante que les années précédentes ; nous recherchons systématiquement des subventions. Comme nous sommes dans des années d'investissements forts, nous avons évidemment aussi plus de subventions, mais c'est un travail systématique qui est fait, qui est assez complexe et qui porte ses fruits.

Enfin, dans **les dépenses d'investissement**, le chiffre 2023 de dépenses d'équipements est important. Nos grands projets, notamment le site des Avelines et la réhabilitation des 3 Pierrots, sont en cours et cela représente des investissements très importants pour notre ville.

Concernant **le budget 2024, les grands axes**. Le premier axe important pour nous, c'est la poursuite de ce programme d'investissements dont je viens de parler. Et l'année 2024 sera l'année de la livraison des équipements des Avelines et des Trois Pierrots et donc de la finalisation de ceux-ci.

Ce sera également l'année où il y aura cette phase de travaux sur la toiture de l'église Saint-Clodoald dont on a parlé tout à l'heure. Et puis c'est une année pendant laquelle nous comptons bien, comme nous l'avons fait toutes les années précédentes, poursuivre nos travaux de réhabilitation et d'amélioration de nos équipements publics et nos travaux sur l'espace public, notamment l'éclairage public. Nous continuerons également à investir dans le logement social, j'en parlerai tout à l'heure.

C'est une année où nous savons qu'il y aura encore et toujours des contraintes extrêmement importantes sur **notre budget de fonctionnement** où vont se cumuler les effets très forts de l'inflation, puisque, même si on peut espérer et on pense que les prix de l'énergie vont se tasser un peu, ils resteront à un niveau extrêmement élevé. Les péréquations resteront également à un niveau extrêmement élevé et les droits de mutation resteront probablement à un niveau extrêmement bas. Tout cela cumulé crée des contraintes encore plus fortes sur notre budget de fonctionnement.

La pression fiscale pour l'année prochaine, on en parlera tout à l'heure. La révision des bases est maintenant connue, elle ne l'était pas au moment de la rédaction de ce document. Donc l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre est de 3,9%. Maintenant le chiffre définitif sera la révision des bases. Le taux de fiscalité, on en parlera tout à l'heure, n'a pour l'instant pas changé à Saint-Cloud, celui de la taxe foncière depuis 2015, notamment grâce à une gestion assez rigoureuse, on en parlera tout à l'heure.

La situation financière de la Ville, c'est une de nos priorités qu'elle reste saine et notamment son niveau d'endettement. En 2023, l'endettement a augmenté de 2,4 millions € ; nous sommes dans cette phase de grands investissements. Nous avons préparé le budget de la Ville et nous avons réduit son niveau d'endettement en avance de phase. Là nous sommes en plein milieu de la réalisation de ces équipements et donc de cette phase d'investissements et nous nous réendettions de manière raisonnable pour pouvoir financer ces grands projets.

Vous avez ensuite à la page 10 les éléments un peu plus détaillés. Ce sont des éléments évidemment qui ne sont, pour l'instant, que des grandes masses. Nous ne sommes pas encore dans la phase du budget primitif lui-même, c'est le rapport d'orientations budgétaires. L'idée, c'est d'avoir un peu les grandes masses et les grandes tendances.

Sur le budget de fonctionnement, en recettes sur les produits des services, nous attendons, nous prévoyons une somme de recettes aux alentours de 6 millions d'euros qui est en ligne avec les années précédentes, un peu supérieure, puisque nous comptons rouvrir les 3 Pierrots en 2024.

Concernant **les recettes fiscales**, comme je vous l'ai dit, la révision des bases sera de 3,9%. La Ville n'a procédé à aucune augmentation du taux de fiscalité de la taxe foncière depuis 2015 et, d'ailleurs, des taux de fiscalité en général depuis 2015.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Alors que, depuis maintenant plus de 8 ans, son budget a subi des impacts financiers massifs générés par tout un tas de choses dont l'explosion des péréquations et on en reparlera un tout petit peu après, la DGF qui est réduite à quasiment néant maintenant, qui a été divisée par 10. Sur cette période, la très forte inflation des dernières années et notamment l'explosion des prix de l'énergie x 4 pour le gaz l'année dernière, x 2 pour l'électricité, ainsi que tout un tas de mesures qui sont venues percuter notre budget, notamment différentes mesures salariales. Et cette année à partir de 2023, une très forte baisse des droits de mutation. Cette situation, c'est-à-dire pouvoir encaisser tout ça dans notre budget sans toucher au taux de fiscalité, a été rendue possible par une gestion rigoureuse du budget de la Ville et une politique systématique de recherche de subventions dont je vous parlais tout à l'heure.

Pour le budget 2024, on s'attend à une inflation toujours à un niveau élevé et ça rend cet exercice de réduction des coûts plus difficile. Donc nous envisageons pour l'instant, dans nos différentes hypothèses de travail, un scénario d'évolution mesurée de la fiscalité.

Concernant les autres recettes fiscales, il y a un effet qui est lié à la réforme territoriale de 2016, c'est que nous recevons l'**attribution métropolitaine** qui est une somme d'un peu plus de 12 millions d'euros, donc une somme extrêmement importante dans nos recettes et c'est une somme qui est fixe, c'est-à-dire qu'elle n'est absolument pas revalorisée. Donc depuis 2016 et pendant quelques années, ce n'était pas forcément quelque chose qui était très grave mais depuis que l'inflation est forte, cette somme du coup s'érode. Si on fait le calcul depuis 2016, l'inflation c'est plus de 18% et donc si cette somme avait été révisée, elle serait aujourd'hui au-delà de 14 millions. Elle est à 12 millions, ce qui fait un manque à gagner important pour la Ville et donc, année après année, si l'inflation continue à être forte, eh bien cette somme va finir par s'éroder et être beaucoup moins importante dans notre budget et il va falloir la compenser.

Les droits de mutation, j'en ai parlé à l'instant, le réalisé pour 2023 sera historiquement faible. Pour 2024, nous ne nous attendons pas à une très forte reprise ; nous espérons que les droits de mutation pourront remonter autour de 3 millions d'euros mais ça reste une estimation extrêmement incertaine.

Dans nos dotations et participations, nous avons également **la dotation globale de fonctionnement** qui est une dotation que nous verse l'État et vous avez, comme tous les ans, un petit tableau pour vous rendre compte un peu de l'évolution de celle-ci. En 2013, il y a dix ans, elle dépassait les 5 millions d'euros, elle était d'ailleurs même encore supérieure avant, elle était, je crois, à 5,7 millions historiquement. En 2013, elle avait déjà baissé, elle était à 5,1 millions et depuis une dizaine elle a baissé année après année. En 2023, c'était 560 000, donc 10 fois moins qu'il y a plus de 10 ans avant. Pour 2024, difficile pour l'instant d'estimer son montant. L'État abonde un peu les 27 milliards d'euros qui sont l'enveloppe globale de la DGF pour l'ensemble des communes de notre pays. Nous espérons donc que notre DGF qui est maintenant réduite à 560 000 ne soit pas trop impactée mais on peut s'attendre quand même à perdre de nouveau quelques dizaines de milliers d'euros en 2024.

Sur le volet des dépenses, un des gros postes de dépenses, ce sont **les charges de personnel** qui sont à la fois la masse salariale et toutes les autres dépenses liées au personnel, médecine du travail, assurances, etc. Il y a eu en 2023 une augmentation du point d'indice, décidée au 1^{er} juillet, que nous n'avions pas pu anticiper dans notre budget et qui produit une dépense supplémentaire et qui, du coup, se répercute sur 2024. Et donc pour 2024, ce sera donc 300 000 € (150 000 € x 2).

Par contre, sur l'estimation de notre charge salariale, de nos charges de personnel pour 2024, nous sommes sous l'effet de deux effets, l'un qui sont les mesures salariales, et l'autre qui sont des difficultés de recrutement persistantes pour notre ville comme pour l'ensemble des collectivités territoriales et qui font que nous pensons que l'année prochaine le montant global des charges de personnel sera d'un peu plus de 23 millions, un montant qui est supérieur à celui de 2023 mais qui est à peu près celui que nous avons estimé pour 2023 et que du coup nous n'avons pas atteint en raison de ces difficultés de recrutement.

Les charges à caractère général ont été l'année dernière extrêmement impactées par l'énergie cette année en 2023. En 2024, les prix du gaz vont baisser, les prix de l'électricité probablement pas, en tout cas pas pour les villes. Donc nous aurons un effet positif ici.

Par contre, les autres prestations achetées par la Ville sont indexées sur différents indexes professionnels et donc vont continuer à augmenter, si bien que nous aurons un petit effet lié seulement à la baisse de l'énergie et



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

nous estimons que les charges à caractère général seront un peu en-dessous de 15 millions € l'année prochaine. Nous continuerons une gestion très rigoureuse des achats menée par la Ville l'année prochaine, comme nous l'avons fait les années précédentes.

Sur les **autres charges de gestion courante**, on trouve plusieurs postes, notamment les subventions aux associations. Notre volonté est de poursuivre notre soutien aux associations et donc de maintenir légèrement, très légèrement mais de maintenir notre soutien aux associations au niveau des années précédentes. L'enveloppe globale que nous avons prévue augmenterait éventuellement autour de 40 000 € en tout.

C'est dans les autres charges de gestion courante aussi qu'on trouve le FCCT qui est la somme que nous versons au Territoire. Le FFCT socle prévu par la réglementation prévoit plus de 10 millions € pour 2024. Le pacte dont je vous parlais tout à l'heure, le pacte financier entre les villes du Territoire nous a permis en 2023 de réduire cette somme à 6,9 millions et nous espérons que ce pacte pourra être reconduit dans des conditions à peu près comparables en 2024 et nous pensons que le FCCT sera autour de 7 millions €, ce qui est une très bonne nouvelle pour la Ville ; s'il en faut une dans ce document, c'est celle-ci.

Vous avez ensuite, à la page 14, **les atténuations de produits**, donc ça c'est plutôt au chapitre des mauvaises nouvelles et des grosses charges qui sont celles qui pèsent sur le budget de la Ville, puisqu'on y trouve les péréquations qui sont maintenant sur un plateau, depuis 2-3 ans, elles n'ont plus augmenté aussi fortement que les dix dernières années. Pour rappel, il y a un peu plus de dix ans, c'était moins de 500 000 € et maintenant on est autour de 7 millions, juste pour la part communale, il y a aussi une part que nous payons à travers le Territoire. Pour l'année prochaine, nous sommes maintenant à priori sur un plateau, on pense qu'elles n'augmenteront plus fortement mais elles sont à un niveau extrêmement élevé, puisqu'elles représentent globalement une somme de 7 millions €, ce qui est dans notre budget une part vraiment énorme.

On trouve aussi dans ces atténuations de produits la pénalité SRU.

Là on arrive au bout d'une période triennale et le Préfet doit faire le bilan de cette période triennale, le bilan de son action, puisque c'est lui qui avait l'instruction des permis de construire. Il fera donc le bilan de son action et décidera s'il continue de pénaliser la Ville ou pas pour son bilan. Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu l'arrêté. D'ailleurs, on est le 21 décembre, donc pour prévoir notre budget, pour l'instant nous sommes dans une forme d'incertitude. L'arrêté officiel n'est pas encore publié, donc nous estimons qu'on sera autour d'1,5 million pour cette pénalité.

Je vous propose de regarder **le budget d'investissement**.

Sur **le volet des dépenses**, on trouve les projets dont je parlais tout à l'heure, la finalisation de notre projet sur le site des Avelines et des 3 Pierrots. On trouve le projet de rénovation de la toiture de l'église dont nous avons parlé aussi. On trouve les différentes actions que nous faisons, mais que nous faisons un peu tous les ans sur nos bâtiments et là c'est un budget de 2,9 millions que nous pensons mettre sur la rénovation de nos bâtiments ; vous avez la liste de différentes choses qui sont envisagées. Pour l'instant, on n'est pas au stade du budget, donc ce sont des projets qui ont été chiffrés.

Il y a également un budget d'1,8 million sur l'espace public avec notamment la deuxième partie, une partie suivante mais qui serait du coup après 2023 une deuxième partie de la rénovation de notre éclairage public transformé en leds pour faire des économies de fonctionnement importantes.

On aura l'année prochaine également la subvention d'équipement pour le financement des travaux du parking des hôpitaux qui démarreront début de l'année prochaine.

On trouve également, dans notre budget d'investissement, les dépenses d'équipement qui sont nos autres dépenses d'investissement à un montant qui sera à peu près comparable avec les années précédentes, à un peu plus d'1 million €.

Sur le volet des acquisitions, cette crise immobilière, dont je parlais tout à l'heure, qui a un impact très fort sur nos droits de mutation, a aussi un impact sur différents projets qui étaient prévus d'ailleurs en 2023 ou les années précédentes et qui sont pour l'instant gelés.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Sur les acquisitions, ce que nous envisageons, c'est l'achat du local avenue de la Fouilleuse qui aura donc lieu en 2024 et pour lequel nous avons déjà délibéré. Et la finalisation d'un legs qui dure déjà depuis plusieurs années. Il y a un certain nombre de difficultés notariales à lever pour pouvoir finaliser l'achat de ce qui reste du bien que nous devons acquérir et puis ensuite sa revente. Et donc on trouvera ce leg dans le budget 2024 en dépenses et en recettes.

Enfin, sur les dépenses, il y a également le logement. Donc comme tous les ans dans le budget, nous n'inscrivons que les projets qui sont identifiés, qui ont atteint un stade de maturité qui nous paraît suffisant pour envisager qu'ils soient, avec une bonne probabilité, exécutés au cours de l'année 2024. Pour l'instant, en première estimation, c'est un montant d'un peu plus de 500 000 euros que nous pensons pouvoir inscrire dans le projet du budget 2024.

Sur **les recettes d'investissement**, comme nous ne pourrions pas inscrire dans le BP des subventions qui n'ont pas encore été notifiées, comme toujours sur le volet recettes d'investissement, nous avons quelque chose qui est plutôt équilibré par de la dette et qui, ensuite au fur et à mesure de l'année, est remplacé par d'autres recettes. Là, vous avez les estimations des recettes classiques qui sont le FCTVA, taxe d'urbanisme. Par contre, nous pouvons déjà estimer les subventions que nous donnera le Département, puisque ce sont des subventions qui font l'objet du contrat de développement et sur lesquelles nous avons déjà des montants qui ont été notifiés.

Enfin, un petit mot sur **la dette**. Comme je vous le disais, au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette sera de 35 millions €, soit 1 163 € par habitant, donc un peu en augmentation par rapport à 2022, comme prévu en raison de notre programme d'investissement. Vous avez les différents détails sur la structuration de notre dette qui est relativement saine. Le taux moyen de nos emprunts est de 2,38%, ce qui actuellement est du coup très bon, ce ne sont pas les taux que nous trouvons maintenant quand nous voulons emprunter. En 2023, Ville a mobilisé au total 7 millions € d'emprunts et a remboursé 4,6 millions, ce qui fait un emprunt nouveau de 2,4 millions €.

Enfin, le document termine par les éléments relatifs aux Ressources humaines et ça je vous laisserai regarder en détails. Et là j'attire juste votre attention sur le tableau qui se trouve à la page 18, qui donne le détail de l'effectif et son évolution au cours du temps, où on voit qu'il reflète nos difficultés de recrutement année après année. Comme les autres collectivités, la commune a du mal à recruter et notamment sur un certain nombre de métiers. Au départ, c'était plutôt les professionnels de la Petite Enfance et la Police municipale ; maintenant ça s'est étendu à d'autres secteurs. Là on voit qu'en 2022 on a atteint un point bas et que l'année 2023 a connu une évolution positive avec un bon signal. On a pu débloquer un certain nombre de recrutements et notamment dans la Police municipale qui a retrouvé un bon effectif. Et donc nous espérons que ça pourra se poursuivre en 2024.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PORTEIX pour cette présentation complète.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux.

Propos inaudibles sur l'enregistrement.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Monsieur le Maire, la présentation du rapport d'orientations budgétaires par Monsieur PORTEIX a donné lieu aux questions et observations suivantes.

- En premier lieu, Monsieur BRUNSCHVIGG s'est interrogé sur les raisons de l'équilibre budgétaire de ces dix dernières années, équilibre qui a pu se produire sans augmentation de la fiscalité locale.

Sur ce point, Monsieur le Maire a tenu à rappeler que cet équilibre résultait notamment de l'évolution favorable, durant de nombreuses années, des droits de mutation, de la maîtrise rigoureuse des dépenses à caractère général et de l'optimisation des transferts malgré le poids de la péréquation.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

- En second lieu, Monsieur MAYCHMAZ a formulé des observations de forme sur la présentation de la politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux pour les agents et sollicité des précisions sur le régime et le nombre de bénéficiaires de primes et sur les avantages attribués au titre du CNAS. Il précise que l'augmentation de la fiscalité pourrait se justifier.

La Commission a donc pris acte de ce rapport à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur.
Des questions ? Monsieur BOSCHE, oui bien sûr.

Pierre BOSCHE : Oui, je voulais faire un peu un commentaire général. Tout d'abord, nous continuons à regretter qu'on ne puisse pas adopter le budget en décembre. Nous comprenons bien la difficulté de l'exercice, sachant que l'État transmet extrêmement tardivement les éléments financiers. Cependant, nous pensons que c'est un élément de bonne gestion municipale de pouvoir adopter le budget, quitte à passer un budget rectificatif, de manière à pouvoir démarrer l'année budgétaire au 1^{er} janvier et non pas en mars. Donc on espère qu'on pourra revenir dans les années prochaines à une adoption en décembre comme le font de nombreuses communes.

Sur le rapport d'orientations budgétaires présenté par Nicolas PORTEIX, ce rapport est clair comme d'habitude, bien construit. Donc merci pour ce document de qualité développé et construit par la Direction des Finances. Concernant le contenu de ce ROB, il montre les difficultés particulières, cette année, à équilibrer le budget, c'est clair. Les années passées, il y a eu plusieurs années, je dirais, d'abondance relative liée notamment aux droits de mutation, c'est clair. 2023, la forte indexation des bases foncières a bien aidé et a compensé au moins partiellement l'inflation et la hausse du coût de l'énergie. 2024, les bonnes nouvelles sont rares, je dirais même absentes, puisque les droits de mutation, comme on l'a dit, vont continuer à s'effondrer, les bases foncières vont être certes indexées mais de moitié par rapport à 2023. Et concernant les charges ou moindres recettes, on va retrouver probablement les mêmes avec péréquation, le million de la taxe SRU, l'inflation va rester quand même significative et le prix de l'énergie ne va pas s'effondrer. Et donc il y a peu de bonnes nouvelles à attendre de l'environnement macro-économique. Donc on espère qu'une gestion rigoureuse dont la municipalité se prévaut, permettra, via l'optimisation des dépenses des fonctionnements, de pouvoir boucler, mais on le verra lors de l'adoption du budget définitif sans avoir à augmenter le taux de la taxe foncière.

Concernant les investissements, on voit bien la queue des grands projets, marché des Avelines, 3 Pierrots, et des investissements significatifs, notamment sur tout ce qui est patrimoine municipal, donc avec une dette qui effectivement va monter au-delà de 35 millions et un endettement par habitant qui se rapproche de la moyenne départementale. Nous, on n'a pas de problème majeur avec évidemment le montant d'investissement, on est favorable à l'investissement et au levier de la dette pour financer cet investissement à partir du moment où ces investissements contribuent à une création de services pour nos concitoyens. Mais nous espérons néanmoins qu'on verra apparaître dans le budget définitif un montant probablement plus important que ce qu'on a vu apparaître dans le ROB concernant tous les investissements relatifs à la transition environnementale, économies d'énergie, développement durable, et qui, en plus, vont bénéficier de coups de pouce gouvernementaux. Donc c'est aussi le moment d'investir dans ce domaine pour bénéficier des actions gouvernementales.

Voilà, c'est tout.

LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSCHE. Monsieur BRUNSCHVIGG.

Xavier BRUNSCHVIGG : Merci. Oui, je m'associe à Pierre pour te remercier, Nicolas, pour ce document et toutes ces explications.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

La grande nouveauté du budget qui s'annonce, c'est l'augmentation des impôts ; j'y reviendrai. Et je voudrais profiter de cette séance pour que les 15 personnes qui nous regardent en ce moment en direct sur YouTube, il y a peut-être la moitié des 15 qui sont parmi nous, comme moi en train de regarder au même moment, mais pour faire un petit rappel budgétaire. Moi qui suis élu depuis 2014, j'entends que c'est la catastrophe et que notre budget est très défavorablement impacté, ce qui est vrai, puisque depuis 2014 entre les baisses de recettes et les augmentations de charges, on s'est pris plus de 10 millions € dans la vue chaque année. Alors, l'impact négatif sur notre budget, d'où provient-il ? Il y a effectivement les péréquations, on l'a vu, qui sont passées de 500 000 à plus de 7 millions, 8 millions, ça fait quand même beaucoup ! Il vient de la DGF, dotation globale de fonctionnement qui a beaucoup diminué. Il vient de l'augmentation mécanique des salaires des agents publics, c'est normal, on ne peut pas faire autrement, il faut bien qu'ils soient augmentés. Il vient de la taxe d'habitation qui a disparu et qui, contrairement à ce qu'on nous a dit, n'est pas compensée à l'euro l'euro, puisque la compensation est sur 2017-2018, c'est cela ? Sur 2018, donc tout le dynamisme des bases etc, etc ; on ne l'a pas. L'impact négatif sur notre budget, c'est également l'impact des amendes que l'on doit payer pour non-respect de nos obligations en matière de construction de logements sociaux, ça commence à faire cher. Ça vient du prix de l'énergie et de l'inflation, le prix de l'énergie a considérablement augmenté. Et ça vient aussi des investissements qui sont en hausse. Alors, même si le budget investissement, ce n'est pas le budget de fonctionnement, il n'en demeure pas moins que si on ne peut pas rembourser nos investissements, nos emprunts, parce qu'on a un budget qui est structurellement déficitaire, eh bien au bout d'un moment, on ne peut plus investir. Donc il faut qu'on ait une bonne santé financière pour pouvoir continuer à investir. Donc malgré ce tableau absolument apocalyptique. Chaque année, grâce à votre talent, Monsieur le Maire, on réussit à dégager des excédents. Et chaque année, on crie au loup au début, et puis, à la fin, on se retrouve avec 2 millions, 3 millions d'excédents, etc. donc ça m'interpelle. Et ce qu'il faut voir, c'est que, dans le budget, il y a à la fois les impacts négatifs que j'ai énoncés précédemment, mais il y a aussi des impacts positifs.

Alors pour nos 17 utilisateurs, on a gagné une personne de plus, c'est peut-être grâce à mon intervention, ça fait grimper l'audimat. L'impact positif sur le budget, c'est quoi ? C'est tout d'abord le plan d'économies à partir de 2014. Et il faut reconnaître que ce plan d'économies a été assez massif, assez courageux. Il s'est poursuivi, c'est-à-dire qu'il s'est amplifié au fur et à mesure des années. Il y a également la suppression d'un certain nombre de services ou de missions qui étaient avant assurées par la Ville. On peut prendre l'exemple du ramassage scolaire. On supprime le ramassage scolaire, on fait forcément des économies. Il y a l'augmentation des bases d'imposition. Ça, chaque année, ce sont plusieurs centaines de milliers, voire des millions d'euros qui rentrent dans le budget. Il y a plein de taxes diverses. Chaque année, je découvre de nouvelles taxes sur les électriciens qui nous payent une taxe, sur les gens qui déménagent ou ceux qui font des travaux, qui doivent payer une taxe d'occupation du domaine public. Mine de rien, ça fait pas mal.

Il y a eu à un moment une légère baisse des subventions aux associations. Il peut y avoir l'augmentation des tarifs des prestations municipales, la piscine, la médiathèque, etc. Et il y a aussi pas mal de subventions que l'on perçoit de la part de POLD, de la MGP, de l'État, du Département, que sais-je encore... Donc il y a des impacts négatifs, des impacts positifs. Et là, moi, je reconnais avec vous, j'en conviens, qu'on est un peu au bout du bout, c'est-à-dire qu'à un moment on ne peut plus faire de miracle, à moins d'amputer une grande partie de nos missions. Et c'est la raison pour laquelle vous avez décidé d'augmenter le seul impôt que vous pouvez augmenter, c'est-à-dire la taxe foncière, puisqu'on ne peut plus augmenter la taxe d'habitation. Ce qui est une hérésie, je ne comprends toujours pas pourquoi et vous le dites souvent, on a des gens qui habitent à Saint-Cloud, qui sont locataires notamment, ils ne payent pas d'impôts locaux, à part la taxe sur les ordures ménagères, ils ne payent pas d'impôts. Et ce n'est pas normal que ce ne soient que les propriétaires qui payent, parce que tout le monde met ses gamins à l'école, ils vont à la cantine, etc.

Malgré cette grande nouveauté qui est l'augmentation des impôts, tout le reste, j'ai l'impression que ça reste identique, c'est-à-dire qu'on ne perçoit pas d'inflexion dans le rapport d'orientations budgétaires. Il n'y a pas de nouvelles missions, de nouveaux trucs, on ne voit rien, comme le disait Pierre BOSCHE, sur la transition écologique, sur les vélos, sur l'aide sociale, sur la solidarité, sur le logement social, etc. Il n'y a rien de nouveau. Nous, on ne vous en veut pas d'augmenter les impôts, on est de gauche, nous, on adore les impôts. Et au moment où on voit la majorité relative présidentielle dériver à l'extrême-droite, on est très content que, vous, vous dériviez un petit peu à gauche en augmentant les impôts, ça permet d'équilibrer un petit peu les choses. Mais, voilà, les orientations budgétaires que vous esquissez dans ce rapport d'orientations budgétaires ne nous conviennent pas en raison des priorités qui ne sont pas les nôtres. Du coup, il est peu probable que nous votions pour ce budget en février prochain mais, ça, ce n'est pas une grande surprise pour vous.

Voilà, merci.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

LE MAIRE : Merci beaucoup. Il n'y a pas de vote, puisqu'on doit donner acte que le rapport d'orientations budgétaires a eu lieu, mais ça pourrait s'apparenter à des explications de vote s'il y avait un vote. Alors, vous avez raison tous les deux sur quelque chose, c'est qu'on fait beaucoup, mais on ne fait pas de miracle. Ça fait des années qu'on fait beaucoup. C'est que là il y a une conjonction très forte qui a d'ailleurs poussé des communes, nous on a réussi quand même à résister assez longtemps, on n'est pas tout à fait encore dans la certitude mais enfin nous, on a un rapport d'orientations budgétaires dont la philosophie générale normalement est de présenter les grandes orientations budgétaires. Et donc on sait, on pense que ce sera difficile d'équilibrer sans augmentation de la fiscalité et donc, en toute transparence, on l'annonce dès le rapport d'orientations budgétaires, parce que c'est l'esprit du texte de loi. Il y a des communes qui ne le font pas, qui le masquent, moi je pense que ce n'est pas la bonne façon de faire. Et d'ailleurs quand on regarde l'augmentation de la fiscalité dans les Hauts-de-Seine, je ne parle même pas de Paris, parce que c'est loin de moi un exemple, je pense même que c'est un contre-exemple, à plus d'un titre, il n'y a pas qu'en fiscalité, on voit bien que, dans les Hauts-de-Seine, l'année dernière, cette année 2023, les taux de fiscalité ont flambé pour la taxe foncière. Je crois que c'est 35 ou 38% à Meudon, etc. Nous, on a réussi à résister depuis un certain nombre d'années, on l'a fait, comme vous l'avez expliqué, à la fois par des mesures d'économies, je me rappelle même en 2015, parce que c'était en 2015, d'avoir mis au vote de ce Conseil municipal, ce n'était pas le même, bien évidemment, c'était une configuration différente, puisque c'était celui qui était issu des élections de 2014, mais d'avoir mis au vote les mesures d'économies pour que chacun prenne ses responsabilités et je dois reconnaître que vous aviez toujours une certaine constance sur ce sujet, puisque vous étiez entrant au Conseil municipal en 2014 comme tête de liste, et vous vous étiez opposé, vous aviez voté contre mais, dans la philosophie qui est la vôtre, de votre doctrine que je respecte mais que je ne partage pas. En fait, ce qui vient vraiment perturber fortement le budget, il y a deux choses majeures sur lesquelles on n'a malheureusement aucune prise. Première chose, c'est ce qui se passe au niveau du marché de l'immobilier, la crise immobilière est là, tout le monde le sait, il y a des études notariales qui sont en cessation de paiement, voire une grosse étude parisienne qui est même en liquidation ; c'est quand même quelque chose qu'on n'imaginait pas il y a quelques temps. Imaginez la liquidation d'un office notarial, c'est quand même assez énorme. Mais c'est lié effectivement à ce qui se passe sur le marché de la construction et qui va présenter plusieurs problèmes. Pour vous donner un ordre d'idée de ce qui se passe, il y a la chambre notariale dans les Hauts-de-Seine, les notaires des Hauts-de-Seine font, en moyenne habituelle, 150 transactions par jour. En 2023, la moyenne des transactions quotidiennes a été au maximum 100. Donc, vous voyez bien qu'il y a un effondrement de ce marché et donc on retrouve dans, ce qu'on appelle les droits de mutation, souvent vous savez les gens appellent ça les frais de notaire, les médias appellent ça les frais de notaire, c'est à peu près 7/8% mais, en fait, il y a là-dedans les droits de mutation que perçoit le Département, les communes, bien sûr, il y a des frais d'enregistrement pour les notaires, puis la rémunération de leur travail, je trouve cela assez légitime d'ailleurs. Mais, en fait, les fameux frais de notaire, ce sont des choses beaucoup plus complexes que ce que dit le langage commun. Donc nous évidemment, on a un effondrement des droits de mutation. Je le disais en commission des finances, en 2021, c'est 6 200 000 € de recettes, en 2022, c'est 4 200 000 € de recettes, donc 2 millions de moins ; 1 point d'impôts, c'est 200 000 €, pour que chacun comprenne bien de quoi il s'agit. Et, cette année, on va être à peine à 2,6 millions. 2,6 millions, vous vous rendez compte par rapport à 6,2 millions ! C'est donc 3,6 millions de recul de recettes pour nous. Donc ce phénomène-là, on n'y peut rien. C'est un problème économique, mais c'est aussi un problème social, d'ailleurs, pour notre pays, parce que vous allez voir que l'explosion que va engendrer le manque de logements et la difficulté à se loger va, ça va prendre un peu de temps, ce n'est pas tout de suite, mais dans un ou deux devenir un vrai problème social. Et puis la deuxième chose effectivement, ce que tous les Français ont subi, c'est le coût de l'énergie qui a explosé. On en parlait à l'époque, j'avais décidé en septembre 2022 de mettre en place un plan de sobriété énergétique qui a conduit à peu près à un peu plus de 20% d'économie de coût, mais sauf que ce n'est pas en rapport avec l'explosion des coûts de l'énergie qui sont de 250 %, voire plus parfois pour le gaz. Et donc effectivement, ces deux phénomènes, qui vont s'adoucir en 2024 mais qui ne vont pas revenir à avant la crise, en tous les cas pour les coûts de l'énergie, pour les droits de mutation en recettes, il y a un côté, ce sont les dépenses, un côté ce sont les recettes, font qu'effectivement on est dans un exercice beaucoup plus difficile. J'ai toujours dit que la fiscalité, c'était le dernier ressort après tous les efforts. Comme vous l'avez dit, depuis plusieurs années, on fait des efforts, on demande aux services, et il faut les remercier de faire des efforts. Ce n'est jamais très drôle pour l'Adjoint aux finances ou le Maire de faire une lettre de cadrage en disant, c'est moins 5% cette année, parce que, quand l'inflation est à 6 ou 7%, moins 5, ça fait 11 de différence, eh bien ça veut dire de grandes difficultés pour travailler tous les jours pour arriver à assumer les missions de service public. Nous, on préférerait dire, c'est open bar, c'est plus 10 cette année, Monsieur PORTEIX serait euphorique, moi aussi. Ce n'est pas comme ça à Saint-Cloud depuis des années, on est surtout souvent



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

sur une lettre de cadrage qui dit entre moins 3, moins 5, pour essayer de tenir et de maintenir le cap. Donc voilà, on est dans l'exercice de construction budgétaire, on a ces deux difficultés-là majeures qui nous impactent. Je mets de côté, j'en ai parlé souvent, on en reparlera au moment du budget, la DGF, les péréquations, la pénalité SRU etc, on en reparlera au moment du budget. C'est vrai que ce sont deux choses qui sont complètement indépendantes de la Ville et qui, d'ailleurs, frappent beaucoup de communes. À l'échelle du département des Hauts-de-Seine, la baisse des droits de mutation, c'est plus de 200 millions de recettes en moins sur une année, vous imaginez. Donc ça pose des difficultés à tout le monde, on n'est pas un cas isolé. Et donc on va essayer de voir comment on arrive à se sortir de tout ça. Mais ça prouve aussi que, dans les circonstances que nous connaissons, une nouvelle fois, avoir supprimé la taxe d'habitation est vraiment une erreur politique majeure. C'est vraiment la méconnaissance du fonctionnement démocratique de nos collectivités, l'équilibre économique de nos collectivités. Donc il est urgent de repenser, mais de façon profonde, le panier de recettes, pas que la fiscalité, mais le panier de recettes des communes. Je ne sais pas si ça intéresse grand monde dans ce pays, je n'ai honnêtement pas l'impression, pas le gouvernement, pas le Président de la République, pas non plus le président de l'AMF qui visiblement se préoccupe plus d'un horizon 2027, sans faire de mauvais jeu de mots, surtout que je crois qu'il n'est pas dans ce parti-là, mais, moi, je rêverais d'un président de l'AMF qui se mobilise là-dessus. On a quand même un outil qui s'appelle l'AMF, qui est là pour défendre les collectivités, qu'elles soient de droite, de gauche, du centre ou d'ailleurs, et c'est un problème que rencontrent l'ensemble des 34 000 communes françaises. Donc oui, c'est un enjeu assez important, qui est un peu techno, donc le grand public, ça ne l'intéresse pas, je le comprends très bien, car quand vous avez déjà vos problèmes au travail, de vie quotidienne, de pouvoir d'achat, vous n'avez pas envie de vous embêter avec la fiscalité locale, ce n'est pas votre sujet, donc ça je n'en veux pas du tout à nos administrés, ils sont bien loin de tout ça, ils ont bien raison. Mais, en revanche, les élus que nous sommes devraient être préoccupés par redéfinir les voies et moyens de travail et d'action des communes françaises qui, je le rappelle, sont le dernier amortisseur social de ce pays. Le jour où les communes françaises explosent, vous allez voir ce qui va se passer dans ce pays. Je ne sais pas si tout le monde a bien conscience de ça mais c'est une réalité, et cette réalité je ne souhaite pas qu'elle arrive, quelle que soit la gouvernance au pouvoir, que ce soit ma famille, enfin moi, je suis non inscrit maintenant, mais de mon ancienne famille politique ou de celle d'aujourd'hui ou d'autres demain, croyez-moi, quelle que soit la personnalité qui sera au pouvoir, si jamais les communes françaises ne peuvent plus assumer ce qu'elles assument aujourd'hui, vous verrez ce qu'on va voir dans ce pays, ce sera catastrophique. Donc il est urgent de se mettre au travail sur l'avenir des communes, leur capacité à continuer à développer des politiques publiques qui ne sont rien d'autre que l'aménagement et les outils de vie quotidienne de nos administrés dans nos communes. C'est urgent, croyez-moi. Et donc s'il y avait des vœux à former, ça serait que, pour une fois, l'AMF se saisisse de cela, travaille un peu sur le sujet, parce que je pense qu'il ne faut rien attendre des autres. D'abord, dans la vie si on attend, on attend longtemps. Et donc moi je forme le vœu qu'on puisse se saisir collectivement et de façon transpartisane de ce sujet, l'avenir de notre pays, c'est en partie, pas exclusivement, mais c'est en partie les communes françaises.

Voilà, **nous prenons acte du débat du rapport d'orientations budgétaires** et je me joins bien sûr aux remerciements à la fois de notre collègue Nicolas PORTEIX, mais aussi de Madame XXXXXXXXX et de l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé pour qu'on ait un document de qualité, ce qui est le cas, et qu'on ait un peu de visibilité dans une période qui n'est quand même pas facile.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU la délibération n°2023-67 du 16 novembre 2023 portant approbation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

VU la délibération n°2021-92 du 16 décembre 2021 portant approbation du rapport social unique,

VU le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2024, qui a donné lieu à un débat, dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

84/ DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT – CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI)

Le MAIRE : Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Saint-Cloud a fait le choix au 1^{er} janvier 2018 de confier à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (l'ANTAI) la notification de l'avis de paiement des forfaits post-stationnement d'IFPS aux personnes concernées. La convention triennale en cours arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il convient donc de la renouveler pour une nouvelle période triennale du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le nouveau projet de convention annexé au présent rapport, précise les engagements de chacune des parties et arrête le coût du service pour la Ville.

Ainsi, en 2024, la préparation des envois par voie postale sera facturée 0,98 € par pli, auquel s'ajoute le coût d'affranchissement. Et l'envoi des avis de façon dématérialisée est lui facturé 0,83 € par envoi.

Notons au passage que ces tarifs sont en augmentation de plus de 30% par rapport à la période précédente, ce qui montre que les efforts de modération tarifaire que les usagers des communes seraient en droit d'attendre d'une agence nationale en ces temps budgétaires contraints ne sont pas mis en œuvre, ce qui est bien regrettable.

Il est donc proposé au Conseil municipal **d'approuver**, malgré tout, le projet de convention pour la période comprise du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et **d'autoriser** le Maire ou moi-même à signer cette convention.

Le MAIRE : Merci, Monsieur ACHARD. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Arnaud BOSSER : *intervention inaudible à l'enregistrement.*

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L.2122-21, et L.2333-87 relatifs à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU l'ordonnance n°2015-401 du 9 avril 2015 relative à la gestion, au recouvrement et à la contestation du forfait de post-stationnement,

VU le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 modifié, portant création de l'Agence nationale des traitements automatisés des infractions,

VU le décret n°2015-557 du 20 mai 2015, relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 6 novembre 2015 modifié, fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 233-120-10 du Code général des collectivités territoriales,



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

VU l'arrêté du 15 décembre 2016, relatif aux mentions et aux modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait de post-stationnement impayé,

VU l'arrêté du 14 mai 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnelle dénommé « service FPS-ANTAI »,

CONSIDÉRANT que la Ville a fait le choix de confier à l'ANTAI la notification par voie postale ou par voie dématérialisée de l'avis de paiement du forfait post-stationnement au domicile des personnes concernées,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement entre la Ville et l'ANTAI, ainsi que l'ensemble de ses annexes.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué Jean-Christophe ACHARD, à signer la présente convention de mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'ANTAI, ainsi que tout acte y afférent.

ARTICLE 3 : **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal

85/ CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD ET L'ASSOCIATION « LES JOURS HEUREUX »

Le MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : Merci, Monsieur le Maire. Une belle initiative, la commune de Saint-Cloud souhaite conclure une convention de partenariat entre les associations et les établissements de la Petite enfance pour qu'ils accueillent dans leurs locaux les personnes âgées et réciproquement. C'est donc une belle initiative transgénérationnelle qui plaît aux petits et aux grands.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission s'est déclarée favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ? C'est limpide pour tout le monde ?

Je mets aux voix la **délibération n° 85** ; celle-là concerne les Jours Heureux.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le projet de convention de partenariat entre la commune de Saint-Cloud et l'association « Les Jours Heureux »,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Cloud souhaite conclure une convention de partenariat avec l'association, afin que les établissements municipaux de Petite enfance accueillent dans leurs locaux des personnes âgées et réciproquement,

CONSIDÉRANT que la commune et l'association ont pensé ce projet pour créer un lien social entre les générations et transmettre des savoirs,

CONSIDÉRANT que ce partenariat permettra ainsi aux enfants des crèches et aux seniors de l'association de s'ouvrir sur le monde qui les entoure, et de développer les sens de la convivialité et du respect.

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la commune de Saint-Cloud et l'association « Les Jours Heureux »,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élue déléguée, Anne COVO, à signer avec l'association « Les Jours heureux », ladite convention de partenariat.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

86/ CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD ET L'ASSOCIATION « LA PASSERELLE »

Et pour la **délibération n° 86** qui est le même motif mais, cette fois-ci, pour la Passerelle.
Pas de question, non plus ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?
Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le projet de convention de partenariat entre la commune de Saint-Cloud et l'association « La Passerelle »,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Cloud souhaite conclure une convention de partenariat avec l'association, afin que les établissements municipaux de Petite enfance accueillent dans leurs locaux des bénévoles et réciproquement,

CONSIDÉRANT que la commune et l'association ont pensé ce projet pour susciter une approche de la lecture à travers des animations,

CONSIDÉRANT que ce partenariat permettra ainsi aux enfants des crèches et aux intervenants de partager des moments privilégiés autour d'ateliers de lecture privilégiant les sens de la convivialité et du respect.,

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la commune de Saint-Cloud et l'association « La Passerelle »,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élue déléguée, Anne COVO, à signer avec l'association « La Passerelle », ladite convention de partenariat.

87/ DÉROGATION MUNICIPALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LES SALARIÉS

Le MAIRE : Donc là, je vous passe les affres de l'administration de notre pays et de la gouvernance en Ile-de-France qui font que même la métropole doit se prononcer là-dessus pour que des commerces puissent décider d'ouvrir le dimanche dans notre commune, voyez. Enfin, ce n'est pas comme cela qu'on va réduire les coûts. Et donc il nous faut donner un avis sur les 11 dimanches qui vous sont proposés ; avant c'était 12, maintenant, c'est 11. La liste avec les dates pour l'année 2024 sont précisées dans la délibération et je rapporte cette délibération pour notre collègue Françoise ASKINAZI qui n'est pas là ce soir.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Monsieur le Maire, la Commission s'est déclarée favorable à l'unanimité, Monsieur PIERSON s'abstient.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 abstentions : Monsieur ACHARD, Monsieur PIERSON.

Et **Unanimité**, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le Code du Travail, notamment ses article L.3132-26 et R.3132-21,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », notamment son article 250,

CONSIDÉRANT la nécessité de développer l'économie et le commerce local à Saint-Cloud, dans le strict respect des conditions posées par la législation du travail,

CONSIDÉRANT l'avis conforme de la Métropole du Grand Paris transmis le 2 octobre 2023,

ENTENDU l'exposé de Françoise ASKINAZI, Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

ARTICLE 1 : DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical en **2024** dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches ci-dessous désignés :

- 14 janvier, - 1^{er} décembre,
- 21 janvier, - 8 décembre,
- 30 juin, - 15 décembre,
- 7 juillet, - 22 décembre,
- 1^{er} septembre, - 29 décembre.
- 8 septembre,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la décision de suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus désignés, ainsi que tout acte y afférant.

88/ AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES CHARGÉS DE L'ACCUEIL DU PUBLIC AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC ET DÉTERMINATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION

Le MAIRE : Nous avons des missions qui sont assumées par des recrutements de vacataires au sein d'établissements sur les missions techniques et sur les missions d'accueil du public et donc il nous faut à la fois délibérer pour permettre la rémunération de ces vacataires, indexer leurs salaires sur le SMIC et surtout préciser que, comme le SMIC évolue souvent chaque année au 1^{er} juillet, ça fait partie, vous savez, des augmentations ou enfin des évolutions des taux chaque année, indiquer surtout dans son article 3 que les taux de vacation sont réévalués automatiquement en fonction des évolutions législatives du SMIC, ça nous évitera de redélibérer à chaque fois qu'au mois de juillet, il change de taux, parce qu'avant on inscrivait le taux et donc du coup la délibération était caduque dès que le taux changeait. Donc en ayant cette formule plus générique, ça nous permettra de ne pas avoir à redélibérer à chaque fois, on essaie à notre modeste mesure de faire quelques économies et de ne pas délibérer pour des sujets subalternes. Voilà. Mais c'est très important pour les vacataires qui vont être rémunérés, par contre.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er} ;

VU la délibération 2019-12 du 31 janvier 2019 portant autorisation de recrutement d'ouvriers au cinéma-théâtre des 3 Pierrots et détermination du taux de rémunération,

VU la délibération 2019-13 du 31 janvier 2019 portant autorisation de recrutement de vacataires au sein des bâtiments municipaux situés dans le jardin des Avelines et détermination des taux de rémunération,

CONSIDÉRANT les évolutions législatives relatives à la revalorisation automatique du salaire minimum de croissance (S.M.I.C) pour tenir compte de l'inflation,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de continuer à faire appel, au sein du cinéma-théâtre des 3 Pierrots, à des ouvriers, lors des spectacles et des séances de cinéma, pour guider les spectateurs, assurer la surveillance des salles et contribuer à une meilleure sécurité des personnes, mais également d'élargir leur mission à celle de régisseur,

CONSIDÉRANT qu'il est également nécessaire de continuer à recruter des vacataires pour maintenir l'activité de la Médiathèque et du Musée de Saint-Cloud dans le respect de la réglementation du temps de travail, pour assurer des missions d'accueil, de prêts/retours, de surveillance, de rangement et d'ouverture et de fermeture de salles,



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

CONSIDÉRANT qu'il convient ensuite d'élargir cette pratique de recours aux vacataires à tous les établissements municipaux recevant du public, afin de maintenir, dans le respect de la réglementation du temps de travail, les services publics ouverts sur des plages horaires élargies d'accueil des usagers lors de circonstances particulières, telles que l'absence imprévisible et l'accroissement temporaire d'activité,

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir la continuité du service public, la Collectivité doit pouvoir faire appel rapidement à des agents déjà formés par la Ville aux procédures internes pour assurer des missions d'accueil du public, d'orientation et conseil, et de régie,

CONSIDÉRANT que le statut de vacataire permet cette flexibilité et cette adaptation au plus proche des besoins des établissements municipaux, et que le recrutement d'étudiants sur ce type de postes assure un minimum de compétences professionnelles et relationnelles,

CONSIDÉRANT qu'il est rappelé, en conséquence, et compte tenu de la faible quotité de temps de travail requis pour satisfaire ce besoin, la possibilité de recruter des professionnels sous le statut de vacataire pour exercer cette mission,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : AUTORISE le recours à des vacataires au sein des différents établissements de la Ville pour assurer des missions d'accueil et d'orientation du public, de régisseurs, de surveillance, d'ouverture et de fermeture de salle, en complémentarité de la présence d'agents publics.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de rémunérer ces vacataires selon le tableau ci-dessous :

Jour de vacation	Horaire	Taux horaire brut applicable
Du lundi au samedi	De 7h à 22h	11.52 €
Du lundi au samedi	De 22h à 7h	12.40 €
Le dimanche et jour férié	Tout horaire	12.40 €

ARTICLE 3 : PRÉCISE que ces taux de vacation seront réévalués automatiquement en fonction des évolutions législatives du S.M.I.C.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville.

89/ AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES CHARGÉS DE MISSIONS TECHNIQUES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE LA VILLE ET DÉTERMINATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION

Le MAIRE : Aah oui, c'est technique maintenant, oui d'accord ; j'ai fait les deux en même temps, j'ai fait à la fois missions techniques et d'accueil. Donc c'est exactement le même sujet pour le n° 89.

Même avis de la Commission des Finances ?

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er},

Vu la délibération 2021-98 du 16 décembre 2021 portant autorisant le recrutement de vacataires au sein des établissements accueillant des enfants et détermination du taux de rémunération,

CONSIDÉRANT les évolutions législatives relatives à la revalorisation automatique du salaire minimum de croissance (S.M.I.C) pour tenir compte de l'inflation,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de continuer à recruter des vacataires au sein des établissements accueillant des enfants pour effectuer des missions de nettoyage des locaux, de gestion du linge et des cuisines,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élargir cette délibération aux différents établissements de la Ville, afin de maintenir les meilleures conditions d'accueil des usagers lors de circonstances particulières, telles que l'absence imprévisible et l'accroissement temporaire d'activité,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Collectivité de recruter des agents techniques formés par ses soins aux procédures internes, mais aussi aux exigences techniques et spécificités d'hygiène en établissements publics, plutôt que de recourir à un prestataire extérieur dispensant une formation généraliste,

CONSIDÉRANT que le statut de vacataire, justifié par la faible quotité de temps de travail pour satisfaire ce besoin, est adapté et permet cette flexibilité et cette adaptation au plus proche des besoins des établissements municipaux,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : AUTORISE le recours à des vacataires au sein des établissements de la Ville pour assurer des missions ponctuelles de nettoyage des locaux, de lingerie, de logistique, de service en salle et de commis de cuisine.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

ARTICLE 2 : DÉCIDE de rémunérer ces vacataires selon le tableau ci-dessous :

Jour de vacation	Horaire	Taux horaire brut applicable
Du lundi au samedi	De 7h à 22h	11.52 €
Du lundi au samedi	De 22h à 7h	12.40 €
Le dimanche et jour férié	Tout horaire	12.40 €

ARTICLE 3 : PRÉCISE que ce taux de vacation sera réévalué automatiquement en fonction des évolutions législatives du S.M.I.C.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville.

90/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2024

Le MAIRE : Comme je vous le dis à chaque fois, ce n'est pas le reflet de la présence des agents, mais c'est le reflet de la construction administrative de notre tableau des effectifs avec des postes créés ou des postes supprimés en fonction de l'évolution de la carrière des agents. Et donc je vous invite à adopter cette délibération. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Pas de question sur ce tableau ? Je mets aux voix.

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} décembre 2023 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 16 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste d'adjoint administratif territorial
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial

ARTICLE 2 : DÉCIDE de prévoir ou de confirmer la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, en catégorie A, B ou C et sur des contrats de 3 ans ou à durée indéterminée dans le cadre d'une mobilité pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation, compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du code général de la fonction publique.

En l'espèce, il s'agit donc des emplois suivants dans les conditions précisées :

- **Un emploi de Directeur des Affaires juridiques et de la commande publique**, sur le grade d'attaché principal territorial, catégorie A à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du deuxième grade d'attaché territorial, entre le 3^{ème} et le 8^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.
- **Un emploi de Diététicien-référent pause méridienne**, sur le grade de rédacteur territorial, catégorie B à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du deuxième grade de rédacteur territorial, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 3 : DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

V- QUESTIONS DIVERSES

Le MAIRE : Nous en arrivons aux questions. J'en ai reçu pour le groupe Saint-Cloud 2020.

Je ne sais pas qui commence. Monsieur BOSCHE ?

Pierre BOSCHE : Oui, nous allons commencer par une première question que Delphine va commenter.

1■ Connexion à la fibre optique à St Cloud

Delphine POTIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous souhaiterions attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par de nombreux habitants de notre commune en matière de connexion à la fibre optique. En effet, depuis plusieurs années, des coupures fréquentes et aléatoires affectent la qualité du service fourni par les opérateurs et la société XpFibre en charge du déploiement de la fibre sur notre territoire.

Ces coupures entraînent des perturbations importantes pour les usagers, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels, d'associations, et même d'établissements scolaires qui ont besoin d'un accès fiable et performant à internet pour leurs activités quotidiennes. Ainsi, l'école Montretout a été coupée pendant plusieurs mois. Je vous laisse imaginer la galère des enseignants pendant cette période.

J'avais déjà interpellé la municipalité sur ce sujet lors du Conseil municipal du mois de novembre 2022 en vous demandant quelles actions avaient été entreprises pour résoudre ces problèmes et garantir la satisfaction des abonnés. Vous aviez alors répondu que vous étiez en contact régulier avec la société XpFibre et que vous suiviez l'évolution de la situation avec attention.

► Aujourd'hui, nous voudrions savoir : *où en est la résolution de ces problèmes qui perdurent malgré les promesses de la Société XpFibre ?*

► *La Ville est-elle au courant d'un plan d'action précis et concret de la part de cet opérateur d'infrastructures ?*

► *Quels sont les délais prévus pour rétablir un service normal et conforme finalement aux engagements contractuels ?*

Je vous remercie par avance de votre réponse qui sera très attendue par les habitants concernés par ces coupures et qui ne comprennent pas pourquoi ils doivent subir ces désagréments, alors qu'ils ont fait le choix de s'équiper en fibre optique pour justement bénéficier d'un meilleur débit et d'une meilleure qualité de service.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame LOUVET.

Claire LOUVET : Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir sur la différence entre les ruptures de service et les gens qui n'ont pas encore accès à la fibre en raison d'un plan de déploiement qui n'est pas finalisé.

Effectivement, les problématiques de fibre sont toujours d'actualité et on ne peut pas dire qu'on avance à grands pas ; c'est plutôt la stratégie des petits pas. Juste pour avoir un ordre de grandeur, sur l'année 2023, on a à peu près résolu 50% des problématiques de rupture d'alimentation, ce qui n'est évidemment pas satisfaisant, parce que 1, on ne devrait pas en avoir et 2, on devrait être à 100%. Pour autant en ce qui concerne nos relations avec XpFibre, on a proposé à cette société un nouveau mode de fonctionnement suite à l'échange qu'on a eu avec le Préfet et mes homologues du 92 en prévoyant une revue mensuelle de l'ensemble des dossiers dits en souffrance sur la collectivité. Force est de constater que ça ne nous permet quand même pas d'atteindre un taux de résolution de 100% des problèmes rencontrés. Avec Orange, on a plutôt une gestion au fil de l'eau, ça concerne un petit peu moins de Clodoaldiens. Et donc malgré cette proposition de pilotage, on reste totalement insatisfait. D'autant que nos interlocuteurs côté XpFibre viennent de changer. Donc rebelotte pour refaire toute une passe autour de la manière dont on souhaite fonctionner avec la société, ce qui est prévu fin décembre, je rencontre le nouveau DG d'XpFibre pour à la fois rappeler ce qu'on appelle les fondamentaux en matière de gestion des clients et donc de satisfaction de ces clients. En ce qui concerne les délais d'intervention, je n'aurai pas de réponse précise à vous apporter quant aux engagements contractuels qui peuvent être pris, parce que de toute façon ils ne sont pas respectés. Les délais sont longs, parce qu'on a souvent un ping-pong entre l'opérateur commercial et



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

l'opérateur d'infrastructure. Nous-mêmes, on s'y perd, puisque vous l'avez mentionné, on a eu rencontré des difficultés sur les bâtiments municipaux. Et donc ce sera l'occasion à la fois de revenir sur ce mode de fonctionnement face aux ruptures de service et d'interroger la société sur l'audit réseau qui a normalement été mené sur la Ville pour là répondre au besoin d'avoir une visibilité sur la finalisation du déploiement de la fibre sur Saint-Cloud. Donc là, je parle bien des gens qui n'ont pas encore accès à une offre fibre. Donc les points n'avancent pas très vite mais en tout cas on essaie de se fédérer au niveau du 92 avec mes homologues pour reproposez une rencontre avec XpFibre au premier trimestre et avec Orange pour tenter de trouver en tout cas un mode de fonctionnement fluide qui permette de répondre certes de manière trop lente pour les administrés mais en tout cas d'augmenter notre taux de résolution des problèmes. Voilà, je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame LOUVET. D'ailleurs, je critiquais tout à l'heure l'AMF mais vous savez que l'AMF, l'Association des Maires de France, est organisée par associations départementales. Donc il y a les AMD, les associations de maires départementaux et on en a une dans les Hauts-de-Seine et donc j'avais saisi son président qui est Jacques KOSSOWSKI, le maire de Courbevoie, de ce sujet et, suite à cela, nous avons eu sous l'autorité du Préfet en Préfecture, en fait c'est un problème qui touche l'ensemble des 36 communes des Hauts-de-Seine, nous avons eu une réunion avec le Préfet, l'association des maires des Hauts-de-Seine, les maires qui souhaitaient être présents et l'opérateur XpFibre, une réunion qui a eu lieu en mai ou juin ou avant l'été. C'est malheureusement un sujet que beaucoup de communes connaissent mais sur lequel on espère pouvoir arriver à régler les difficultés dans des délais raisonnables.

Vous avez une question suivante.

2 – Éboulement rue Dailly

Catherine GREVELINK : J'aurais voulu voir avec le Conseil municipal l'incident qui a eu lieu rue Dailly avec l'éboulement du mur qui a eu un impact très significatif sur la circulation automobile très importante à cet endroit. Donc le lundi 4 décembre à 17h, le mur s'est effondré et jusqu'à 13 décembre on n'a dû rouler que sur une seule voie alternativement le temps qu'il y ait un étaillage des lieux et que les pierres qui étaient tombées soient retirées.

► Donc nous aimerions :

- *comprendre les circonstances qui ont conduit à cet incident.*
- *avoir des explications sur les raisons qu'on peut avoir actuellement sur la chute soudaine de ce mur ? Et savoir qui était responsable de ce mur, est-ce que c'était une copropriété, est-ce que c'était la Ville ?*
- *On voit que les travaux sont rassurants, ça a l'air de tenir. Mais visiblement, il va falloir refaire tout le mur. À la charge de qui cela va-t-il incomber ?*

Le MAIRE : Alors, vous avez raison, 17h06 je crois, pour être précis. Le mur fait à peu près 75 mètres de long, je crois, et il s'est effondré sur 15 à 17 mètres et il est fragilisé sur une quarantaine de mètres à peu près. Nous, notre première mission n'a pas franchement été de se demander à qui ça appartient mais ça a été de se demander surtout « on espère qu'il n'y a personne en-dessous » et donc avec les pompiers, avec les services compétents, on a mené les investigations, les pompiers sont venus avec les maîtres-chiens, comme quand vous avez des tremblements de terre. Heureusement, il n'y avait personne en-dessous donc pas d'incident, pas d'accident, pas de blessé, c'était déjà une bonne nouvelle. Une fois qu'on a eu sécurisé cela, les services, notamment de la Ville, parce qu'il faut être en réactivité, sont restés tard sur place avec Madame du SARTEL, Madame XXXX, Monsieur XXXXX pour essayer de sécuriser au mieux la circulation. Je le rappelle, la rue Dailly est un axe, une voie à grande circulation comme la rue Gounod placée sous l'autorité du Préfet. Ensuite, une fois que ça a été sécurisé, mis en circulation alternée, ce qui n'était peut-être pas satisfaisant mais qui était la mission d'urgence pour faire en sorte qu'on ne ferme pas complètement la rue Dailly, ce qui aurait été quand même plus compliqué, effectivement on s'est mis à essayer de comprendre à qui appartenait cet ouvrage. Et donc aujourd'hui maintenant on le sait, l'ouvrage appartient à l'État, ce mur est la propriété de l'État. J'ai donc appelé ce matin le Préfet pour le prévenir que je lui écrivais, puisqu'il va bien falloir maintenant que l'État nous rembourse, ce qui serait courtois, ce que nous avons déboursé pour l'étaillage, c'est 42 000 € de dépenses, et puis ensuite prenne ses responsabilités, puisqu'il est propriétaire, pour trouver une solution pour ce mur.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Alors, je ne vous cache pas que je suis un peu inquiet sur la rapidité, la promptitude et le financement par l'État de la réhabilitation de ce site, parce quebon, donc on en est là. Nous, on a sécurisé, ce que nous avons fait, l'étalement etc. permet de tenir quelques mois mais ça ne peut pas tenir des années et donc on espère qu'on va entrer en dialogue rapidement avec les services de l'État pour trouver une solution par rapport à l'état que vous avez constaté, comme nous, de ce mur et d'ailleurs de l'ensemble. Je pense que le mur et les parcelles appartiennent en fait à l'État ; c'est-à-dire que le fameux jardin du square de l'Île-de-France, etc. tout cela appartient à l'État. Et donc il va falloir qu'on statue là-dessus mais ça ne nous rassure pas. Si cela avait été le Département, on aurait été plus rassuré quant à la capacité d'investir et de faire des travaux. Franchement l'État, quand je vois le temps que cela a mis pour le Commissariat, je suis un peu inquiet mais bon voilà, on en est là. Moi, je suis courtois, républicain, j'ai prévenu le Préfet ce matin au téléphone qu'on allait lui envoyer un courrier, qu'il était propriétaire du mur et qu'il fallait quand même qu'il fasse quelque chose, qu'on était à sa disposition pour échanger avec lui mais qu'il fallait assez rapidement qu'on se voit et qu'on trouve des solutions, parce que ça ne peut pas rester en l'état sans faire de mauvais jeux de mots. Voilà ce que je peux vous dire. On a fait des recherches un peu, pas archéologiques au sens premier du terme mais au sens archivage du terme pour être sûr de tout ça. Et donc on a bien les documents et c'est bien effectivement la propriété de l'État.

Rafaël MAYCHMAZ : Merci, Monsieur le Maire.

3- Squares pour nos enfants

À l'approche de la trêve des confiseurs, ma première question est en faveur de la famille avec un sujet qui, bien que souvent sous les radars, contribue hautement à leur équilibre, à la qualité de vie des enfants et des parents ; je veux bien sûr parler des squares pour enfants, en trois points.

1) D'abord le square Bel Air, qui est situé dans le quartier du Val d'or, ne possède pas d'éclairage en propre, et l'éclairage de la rue ne pallie pas le problème. Les horaires d'ouverture, 9h-19h, pour ce qui est de la période allant du 1er octobre jusqu'au 30 avril. Or, il fait nuit noire bien avant la fermeture du square entre fin octobre et début mars. En ce moment, par exemple, à 17h15, il fait déjà nuit. Et nonobstant la pénombre, de nombreux enfants, qui ont besoin de se dépenser, jouent en fin de journée dans des conditions de sécurité et de confort dégradées. En élu de terrain, je témoigne que ce constat est partagé par l'ensemble des parents et des professionnels de l'enfance.

► **Je propose** pour ce point que, dès janvier 2024, plusieurs lampadaires soient installés dans ce square, afin que les familles puissent tirer pleinement profit de cet équipement public jusqu'à la fermeture.

2) Concernant le projet de réhabilitation du jardin des Gâtines : je regrette le choix de la majorité municipale qui, pour faire le dos rond, a supprimé du projet les jeux pour enfants. C'est ce que j'ai en tout cas compris lors de la réunion de présentation de la gare du Grand Paris Express en octobre dans le cadre de laquelle ce sujet a été abordé. Je vous encourage à revenir sur cet arbitrage et à donner la priorité aux familles, car c'est au pied du mur qu'on voit le maçon.

Un mot pour les habitants dont les intérêts particuliers sont compréhensibles pour leur rappeler que le rôle de la Mairie est d'œuvrer pour l'intérêt général. Ce serait d'ailleurs le même raisonnement s'il s'agissait d'une crèche, d'une école ou d'un centre de loisirs. Et si on se réfère au dernier chiffre de la natalité en baisse de 7% au premier semestre 2023, on constate la nécessité de développer les infrastructures et les dispositifs au service des familles, tout simplement pour que les jeunes couples qui ont un projet parental se sentent en confiance, car ils sont dans une ville avec un écosystème favorable.

Et je rappelle que le square des Milons, qui est à 300 m plus loin et en contrebas, c'est assez loin notamment si on habite rue du Calvaire ou dans les environs de la rue Gaston Latouche, par exemple.

3) Enfin dans les orientations budgétaires pour 2024, il est fait mention de "rénovation des squares". C'est intéressant. Je souhaitais en savoir plus.

► *Est-ce que la majorité municipale peut préciser :*

- *la liste des squares concernés ?*
- *et, pour chacun, les actions prévues ?*
- *et le calendrier ?*



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur MAYCHMAZ. Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Je vais répondre en ce qui concerne l'éclairage. Effectivement, on n'a que cinq squares qui ont l'éclairage et effectivement celui de Bel Air n'en a pas. On va essayer d'y répondre, parce que les services avaient l'intention d'essayer un nouveau système qui est un éclairage avec un système solaire. On va justement faire ce test dans ce square pour répondre à votre demande. Par contre, ce ne sera pas plusieurs lampadaires mais ce sera un point lumineux qu'on va essayer de positionner le plus judicieusement pour que les enfants ne soient pas totalement dans le noir. « *Sinon on ferme plus tôt le soir* », *dixit un élu*. On va d'abord essayer cette solution-là et puis on refera le point et on verra si c'est satisfaisant ou pas.

Alors concernant la suite des questions, je réponds à la place de Virginie RECHAIN qui est absente.
Le deuxième point : le permis de construire concernant le réaménagement du jardin des Gâtines est en cours d'instruction. Vous comprendrez donc que je ne peux vous dévoiler à ce jour le plan définitif du jardin. Sachez en outre que l'autorité environnementale nous contraint à des obligations. La Ville ne se défausse pas face à une poignée d'administrés mécontents mais la Ville se mettra en conformité avec les règles techniques qu'on lui impose. Madame RECHAIN rappelle que 16 squares de jeux sont répartis dans les 6 quartiers.

Le troisième point que vous évoquez concernant le budget 2024, rénovation des squares : il ne s'agit pas de rénovation spécifique mais des postes de fonctionnement appelés maintenance curative et contrôle des jeux. Alors pour rappel, depuis 2020, nous avons rénové le square Kelly et le square du jardin de l'Avre, qui ont été faits de façon plus profonde.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour cette réponse dans la bonne humeur.
Y a-t-il une question suivante ?

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, encore une.

Le MAIRE : Monsieur MAYCHMAZ, allez-y.

Rafaël MAYCHMAZ : Merci, Monsieur le Maire.

4- Ma question porte sur le fait d'ajouter au règlement intérieur la retransmission du Conseil municipal.

Le dernier Conseil municipal, qui se tint en novembre, n'a pas pu être retransmis du fait de problèmes techniques. Cela a suscité des interrogations et c'est bien la preuve que de nombreux habitants s'intéressent à la vie de notre commune et ont coutume de suivre nos interventions. Les retransmissions des conseils sur la chaîne YouTube de Saint-Cloud font en moyenne 350 vues, ce n'est pas mal. Ce chiffre est encourageant, me semble-t-il.

En début de mandature, notre groupe avait proposé d'inscrire dans le règlement intérieur la retransmission des débats en vidéo, à l'image de ce qui se fait dans d'autres communes. La majorité municipale avait alors refusé avec, parmi les arguments invoqués :

- * L'audience qui pourrait ne pas être au rendez-vous ;
- * Le fait que cela pourrait nuire à la qualité des débats ;
- * Le coût.

C'est finalement du fait de la crise sanitaire et de la loi sur le caractère public des conseils municipaux que les retransmissions se mirent en place à Saint-Cloud et entrèrent dans les habitudes.

Alors, Monsieur le Maire, aujourd'hui, nous en sommes à près de 30 conseils municipaux, cela fait une belle période d'essai et j'ai une série de questions :



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

- ▶ *Quel est le coût pour la Ville de cette retransmission sur 1 an ?*
- ▶ *Par comparaison, combien de personnes sont abonnées à la newsletter et l'Officiel ? Ce n'est pas tout à fait pareil mais, dans l'Officiel, il y a quand même le compte-rendu analytique qui occupe une bonne partie du document.*
- ▶ *Est-ce que vous reconnaissez l'utilité de la démarche pour les citoyens, c'est-à-dire en termes de transparence, de contenu plus vivant que le procès-verbal et surtout disponible immédiatement ?*
- ▶ *D'après votre expérience, est-ce que la qualité des débats a été modifiée par la retransmission vidéo ? Soyez franc.*
- ▶ *et aujourd'hui, seriez-vous prêt à inscrire dans le règlement intérieur de nos conseils municipaux ?*

Et j'en profite pour souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Le MAIRE : il ne faut pas s'emballer, ce n'est pas Woodstock encore ! On progresse mais là je crois qu'on est 15 ou 16 peut-être, et même à cette heure-là, on n'est peut-être plus ... on est 17.

Voilà, quand vous avez la parole, ça monte, c'est l'effet dumping ou enfin je ne sais pas quoi, vous avez un talent caché en fait. Donc ce n'est quand même pas énorme. Et les chiffres que vous donnez aux alentours de 200, 250 ou 300, parfois, c'est le replay en fait. Sauf que pour votre gouverne, sachez que, par exemple, à chaque fois que nous allons pour rédiger le PV intégral sur le replay pour faire une saisie, parce que c'est comme cela que ça se passe, si on y retourne 40 fois, eh bien ça fait 40 replay, parce que ça ne se fait pas en même temps le même jour. Notre agent y retourne plusieurs fois etc. non, non ce n'est pas l'IP, c'est le replay. Enfin, de toute façon, il y a 20 000 électeurs sur la commune, il y a 17 auditeurs en direct et il y a même 300 replay, bon ...

Pour les coûts, on a acquis le matériel, puisqu'on a préféré l'acheter plutôt que le louer. Vous savez, nous, fort de la discussion que nous avons tout à l'heure sur le budget, je vous rappelle que quand on fait l'acquisition d'un matériel, c'est de l'investissement, on récupère la TVA, si c'est de la location, c'est du fonctionnement, on ne récupère pas la TVA, donc il vaut mieux investir que de louer, ça coûte moins cher au budget et surtout on récupère la TVA, ce qui n'est pas le cas quand on est en fonctionnement. Et donc c'est un coût d'investissement de 14 000 € qui nous a permis d'acheter l'intégralité du matériel qui a toujours très bien marché. On a eu un pépin technique le mois dernier mais enfin, ça peut arriver malheureusement, on est toujours trahi que par la technique. Et en maintenance annuelle, parce qu'il y a toujours un coût de maintenance annuel, le coût de maintenance annuel est à 1 200 €, donc ça reste raisonnable.

Pour être précis, quand nous avons été élus, il a fallu attendre un certain temps pour effectivement que la crise sanitaire passe pour faire l'installation du Conseil en mai 2020. Et pendant ce temps avec l'ancienne équipe, puisqu'on n'avait pas pu installer la nouvelle, nous avons tenu effectivement des Conseils municipaux avec interdiction de se réunir et donc ils étaient dématérialisés. Et ils ne pouvaient d'ailleurs se tenir, parce que le Conseil municipal est public, les portes de la Mairie ce soir sont ouvertes, voyez qu'on a un public nombreux en présentiel et en audience. Et donc pour maintenir ce caractère public qui est maintenu ce soir par le fait que l'hôtel de Ville est ouvert au moment où se tient le Conseil municipal, donc réglementairement, mais à l'époque on ne pouvait pas, parce que je vous rappelle qu'il fallait s'autoriser à se déplacer en signant un petit papier et tout ça, ou on n'avait pas le droit de sortir. Et la solution, c'était effectivement la transmission. C'est cela qui a assuré juridiquement la validité de nos conseils municipaux. Et comme il fallait qu'on se réunisse, qu'on délibère et qu'on transmette, nous avons effectivement pris l'engagement d'acquiescer ce matériel et finalement, à part le souci que nous avons eu 1 fois sur 30, ça reste statistiquement fiable, eh bien nous continuons.

Alors pour comparer avec le papier, puisque vous parliez tout à l'heure de l'Officiel, donc 15 ou 17 en direct selon les orateurs, et une revue à 200 ou 250, chaque officiel est envoyé, il y a deux façons... Quand on a supprimé la diffusion généralisée de l'Officiel à 15 000 exemplaires dans la Ville, nous avons préalablement annoncé aux gens que nous allions le faire dans trois mois et pendant ces trois mois, ils avaient la possibilité soit de s'inscrire avec un mail et on leur envoyait une version pdf, soit ils exigeaient qu'on continue à leur envoyer une version papier. Donc les deux existent encore aujourd'hui. Et donc aujourd'hui, nous avons 235 envois par mail à chaque officiel et 850 envois courriers ; c'est-à-dire 1 000 personnes qui lisent encore l'Officiel. Quand vous comparez ça aux reviews et aux 17 en direct, vous voyez qu'on est moderne mais on n'est pas forcément toujours suivi. Donc voilà, on continue à retransmettre en direct notre Conseil municipal, il n'y a pas besoin de l'inscrire dans le règlement intérieur. Enfin, cela fait partie des trucs qui ne servent à rien et je ne vois pas pourquoi il faudrait le faire, je n'ai jamais entendu dire que la retransmission était menacée par quoi que ce soit, enfin je n'ai pas l'impression.



Procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

En tous les cas, on n'en a jamais parlé avec la majorité municipale mais vous avez peut-être des infos que je n'ai pas. Je ne suis que maire, je ne sais pas tout. Mais il n'y a aucune raison qu'on arrête de toute façon. Mais on ne va pas s'amuser à modifier le règlement intérieur pour ça et on invite les Clodoaldiens nombreux à continuer à se connecter pour suivre nos débats. D'abord ça les informe de la vie quotidienne dans la commune, vous avez raison, c'est important et comme cela ils savent ce que chacun dit, pense, fait, vote ou ne vote pas. Et c'est quand même très important comme je le l'ai expliqué en début de Conseil pour le fonctionnement démocratique de notre institution. Voilà.

Mes chers collègues, nous sommes à trois jours de Noël et donc avant de lever la séance, je voulais aux services municipaux, aux Clodoaldiens et à vous-mêmes vous souhaiter un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 23h07.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Le MAIRE

Sacha GAILLARD

Éric BERDOATI

